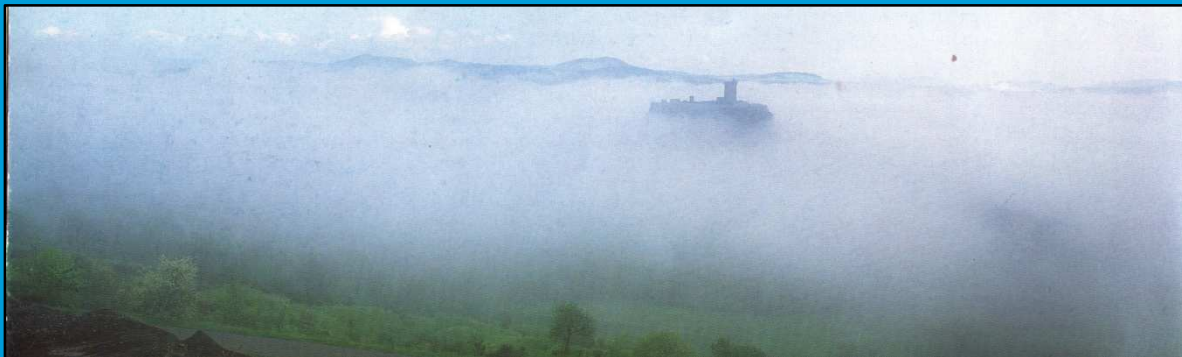


Réaménagement de la place centrale du village de Polignac

Polytech'Tours

Stage DA3

Année 2007-2008



École **polytechnique**
de l'université de Tours

UNIVERSITÉ
ORANGE - DAUPELLE
Génie de l'Aménagement

TUTEUR : H. AMIOT

Leleux Orane
Ecole Polytechnique Universitaire
Département Aménagement
35 Allée Ferdinand de Lesseps
37200 TOURS
02.47.36.14.73

Année : 2007-2008
Tuteur : H.Amiot

Réaménagement de la place centrale du bourg de Polignac



Remerciements

Je remercie chaleureusement toutes les personnes énoncées ci-dessous pour leurs conseils avisés et leur aide précieuse dans l'élaboration de ce projet.

- M. Léotoing, maire de Polignac,
 - M. Rome, adjoint,
 - le comité de protection de l'environnement de Polignac, et plus particulièrement M.et Mme Moncorgé,
 - Mmes Grangeon et Haon, secrétaires de mairie,
 - l'équipe enseignante de l'école publique,
 - la bibliothèque municipale de Polignac,
 - M. Amiot.
-

Sommaire

I.	La commune de Polignac	2
1.	Situation géographique :.....	3
A-	La Haute-Loire :.....	3
B-	Le puy en Velay :	4
C-	Polignac :.....	5
2.	Un patrimoine historique riche :.....	7
A-	Le château :	7
B-	Le patrimoine architectural du village :.....	9
3.	Démographie :	10
4.	Les logements :.....	11
5.	Les commerces et services présents dans le village :	12
6.	Les transports :	13
II.	La place du bourg :.....	14
1-	Description :.....	15
A-	Une situation centrale :.....	15
B-	Historique de la place et des ces bâtiments :	16
C-	Les commerces et monuments présents au niveau de la place :	17
D-	Une morphologie accidentée :.....	19

E- Les réseaux :	20
F- Le bâti :	20
G- Le règlement d'urbanisme :	20
2- Diagnostique des contraintes :	21
A- Les véhicules :	21
B- Les piétons :	25
C- La vue :	26
D- La végétation :	26
E- La sécurité :	27
3-Les enjeux et impacts de la place sur le village :	28
4-Volonté communale :	31
III. Propositions d'aménagement	33
1-Proposition d'aménagement globale :	37
A. Réduction du nombre de places de stationnement sur la place :	37
B. Créer une ambiance de village :	45
C. Mise en valeur du patrimoine et des commerces :	56
D. Renforcer la sécurité du site :	63
2-Alternatives aux aménagements proposés :	68
A- La création de sens uniques :	68
B. Interventions au niveau du mur de séparation :	70

« La ville n'est pas une simple agglomération d'hommes et d'équipements, c'est un état d'esprit »
Robert Park



Introduction

Le projet porte sur la place centrale du village de Polignac en Haute-Loire dans la communauté d'agglomération du Puy en Velay (ville préfecture).

Si depuis quelques années la volonté de la commune, des associations et des villageois est d'améliorer les conditions de vie et l'esthétique dans le village dans le but de développer le tourisme, il reste néanmoins des travaux à réaliser et notamment au niveau de la place Princesse de Polignac et de la Place de l'église (ces deux places n'en forment, en réalité qu'une). En effet cette place est entièrement goudronnée et ne présente aucun aménagement piétonnier ni espace vert.

C'est pourquoi j'ai choisi, dans le cadre du projet individuel, de repenser l'aménagement de cette place en redonnant la priorité aux piétons, ainsi qu'à la végétation et en remettant en valeur le patrimoine local. Le bon fonctionnement de cette place est vital pour le commerce de proximité, la vie du village et l'accueil touristique.

Dans une première partie je présenterai la localisation du village, de la commune, puis, dans une seconde partie la place ainsi que ses principales contraintes et ses enjeux pour la vie du village. Enfin, dans une dernière partie je proposerai des solutions aux principaux problèmes.

I. La commune de Polignac



1. Situation géographique :

A. La Haute-Loire :

Située au cœur du Massif Central, au sud-est de l'Auvergne, la HAUTE-LOIRE occupe, de 800 à 1 000 mètres d'altitude, un vaste plateau surmonté par des montagnes et entaillé par les vallées de l'Allier et de la Loire. Son altitude moyenne, qui est celle des deux tiers de son territoire, en fait un des départements "les plus hauts" de France.

Ce plateau vert, tantôt boisé, tantôt en prairies, est coupé par des bassins d'effondrement accueillant des plaines alluviales et des gorges percées dans les roches cristallines. Avec 3 500 km de cours d'eau, la Haute-Loire dispose d'un réseau hydrographique important, mais non navigable.

Parsemé d'**églises romanes** et de **châteaux**, de voies romaines et de sanctuaires illustres, c'est aussi un territoire de passage pour les pèlerinages religieux et un carrefour d'échanges pour le commerce. Cette région possède un riche patrimoine architectural, la variété des hébergements et des sites confèrent au département des dentellières un caractère touristique marqué.

En 1999, la densité du département était de 42 habitants au km². La population altiligérienne se concentre essentiellement autour des principaux axes de communication à savoir : le bassin du Puy en Velay, Yssingeaux - Saint Etienne et Langeac - Brioude. D'autre part, on peut souligner que le taux de chômage de la Haute-Loire ne cesse de régresser chaque année. Il atteint le taux de 7,3 % en 2001, taux nettement inférieur à celui de l'Auvergne. Cela est en partie dû à deux secteurs phares de l'emploi que sont les services et l'industrie. Ils représentent à eux seuls plus des 2/3 des emplois salariés ou non, soit près de 54 000 emplois.

En effet, le renouveau démographique s'est accompagné de la relance industrielle dans le département. Selon l'INSEE, en 1999, il y avait 1700 établissements industriels totalisant 18000 employés, soit 20% de la population active du département, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale.



Carte 1 : localisation de la Haute-Loire

Source : internet, Réalisation personnelle

B. Le puy en Velay :

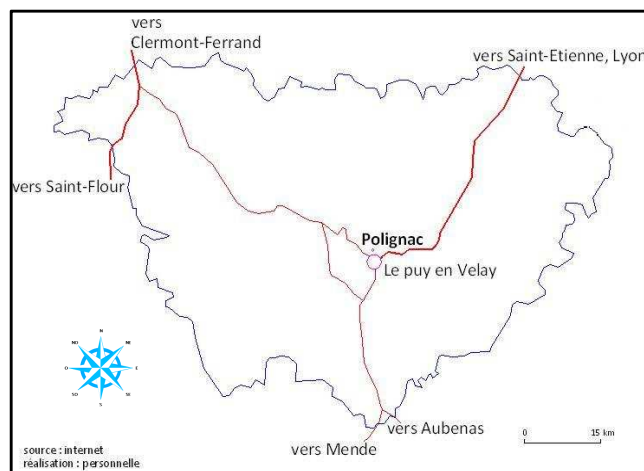
Préfecture de Haute-Loire, le Puy-en-Velay comprend 22 000 habitants, la ville est le centre d'une agglomération de 60 000 habitants, elle est un carrefour commercial, administratif, scolaire, culturel et sportif important dont le dynamisme rejaillit sur tout le département.

Le Puy en Velay se développe sur un site exceptionnel où ville et relief volcanique sont en parfaite harmonie. Haut lieu touristique, le Puy en Velay est aussi célèbre pour sa culture et son patrimoine historique. Sa cathédrale, classée au patrimoine de l'Unesco, est l'un des points de départ du pèlerinage de St Jacques de Compostelle.



Photographie 1 : [Le Puy en Velay](#)

Source : [http : //auvergne.aventures.com](http://auvergne.aventures.com)



Carte 2 : [localisation du Puy en Velay](#)

Réalisation personnelle

De par sa situation géographique (80 km de Saint-Etienne et 125 km de Clermont-Ferrand), la ville du Puy en Velay est dynamique et relativement bien reliée par les axes routiers à ces deux capitales régionales.



C. Polignac :

La commune de Polignac se situe à 6 km au nord du Puy en Velay.

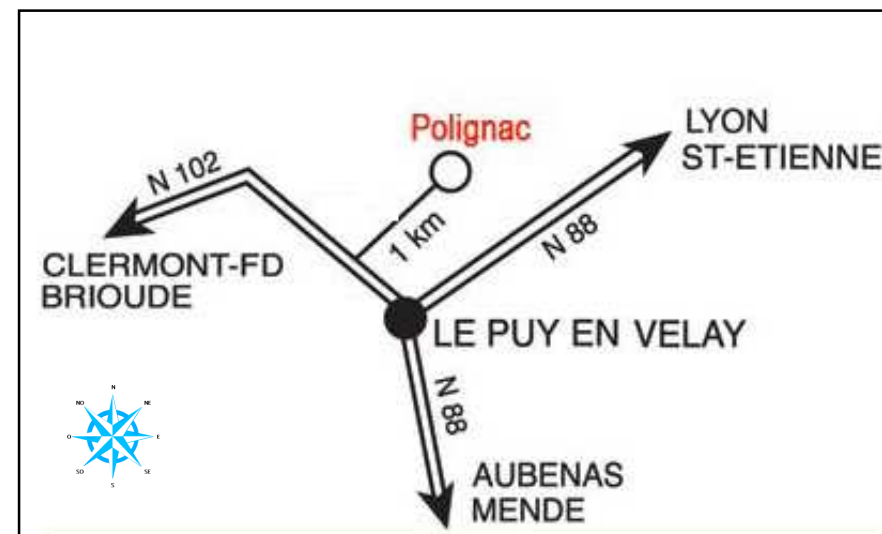


Schéma 1 : [localisation du village de Polignac par rapport au Puy en Velay](#)

Source : www.forteressepolignac.com, réalisation personnelle

Avec 28 communes, la communauté d'agglomération du Puy en Velay réunit près de 60 000 habitants

Schéma 2 : [Communauté d'agglomération du Puy en Velay](#)

Source : INSEE Auvergne 2006



Photographie 2 : [Vue aérienne du village de Polignac](#)

Source : Internet

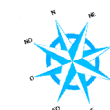
La commune de Polignac possède 2 830 habitants (estimation INSEE) et est une des communes les plus étendues de Haute-Loire (33 km²), regroupant plus de 18 villages et 7 lieux-dits.

Polignac fait partie de la Communauté d'agglomération de la Ville du Puy en Velay, le village est situé à 6 Km au Nord du Puy. **Cette position géographique lui confère un atout majeur.** En effet, Polignac bénéficie de l'exode urbain. Les néo ruraux recherchant le calme de la campagne allié aux avantages de la ville trouvent en Polignac la situation idéale.



Photographie 3 : [Le village vu de dessus, blason représentant les armes de la ville et de la maison de Polignac](#)

Source : Internet



La commune de Polignac, au nord de Puy en Velay occupe donc une position stratégique, elle bénéficie des avantages de la ville tout en étant une commune rurale.

2. Un patrimoine historique riche :

A- Le château :

Occupant pleinement une table volcanique aux portes du Puy en Velay, le berceau de la famille de Polignac, la plus grande famille du Velay et une des plus illustres de France, se signale de loin par son donjon et ses murailles qui épousent la forme du rocher.



Photographie 5 : [donjon du château](#)

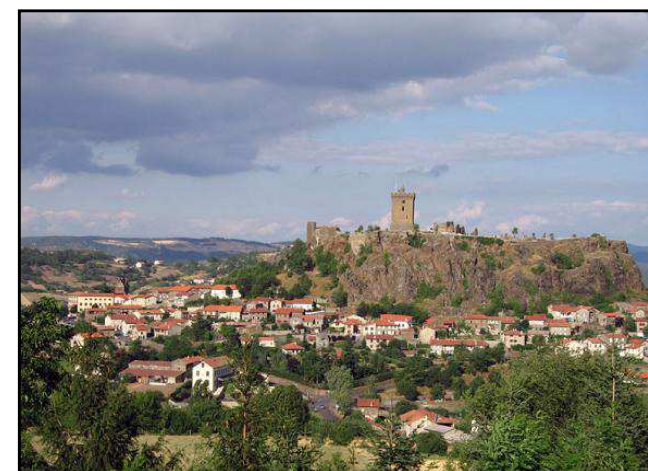
Source : internet

Le bourg de Polignac, édifié au pied de la forteresse domine d'une centaine de mètres les plaines alentours. Le patrimoine riche de ce village lui confère une place importante dans le tourisme altiligérien.

Le château des Polignac a été édifié dès le IX^{ème} siècle sur une butte volcanique d'environ 100m, lui assurant une position stratégique de premier ordre. Avec son système défensif unique, son chemin de ronde, la forteresse de Polignac joua un rôle historique majeur. La famille de Polignac, suzeraine dans la région, édifia des remparts le long de la falaise vers le XIII^{ème} siècle.

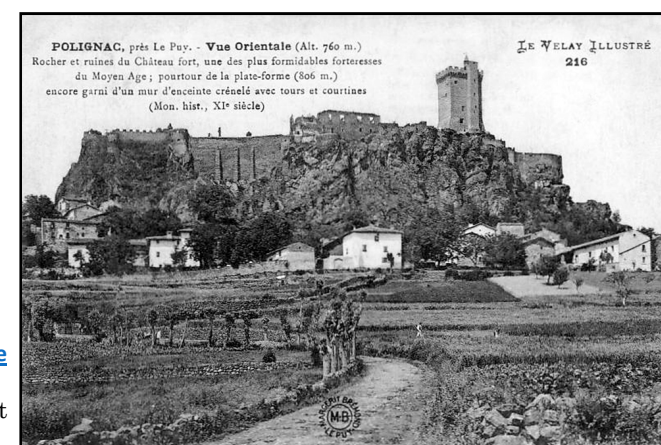
Photographie 6 : [ancienne carte postale du village](#)

Source : internet



Photographie 4 : [vue de Polignac](#)

Réalisation personnelle



Aujourd'hui, la Fondation de Polignac, présidée par la Princesse Constance de Polignac, a lancé un vaste programme de restauration. Le château retrouve ainsi de sa splendeur d'antan. Les 800m de remparts ont été restaurés, le donjon carré du XIVème (de 32m) remis en valeur et le site sécurisé. Des visites et des manifestations culturelles sont donc à nouveau proposées aux touristes après plusieurs années de fermeture du site. En complément, la Fondation de Polignac, par le biais de l'association des Ateliers de Polignac a créé à Bilhac, village de la commune, un lieu de spectacles et une résidence d'artistes qui est ouvert toute l'année.



Photographie 7 : [château vu de la place de l'église](#) Réalisation personnelle

B- Le patrimoine architectural du village :

Même si le château de Polignac est l'élément incontournable du site, le village possède d'autres monuments historiques tels que l'église romane Saint Martin ou encore certaines demeures typiques.



Photographie 10 : [église, façade nord](#)

Réalisation personnelle

L'église est (sauf la dernière travée à l'intérieur) construite en pierre taillée ocre ou noire, la brèche, provenant des coulées volcaniques de la Denise (volcan voisin). Cette pierre se prêtant mal à la sculpture fine, elle a été remplacée pour la plupart des chapiteaux par le grès blanc, l'arkose, des carrières de Blavozy (commune de l'est du Puy en Velay).

Le bâtiment comporte une nef centrale, deux nefs latérales et un transept incomplet. Les piliers massifs, en forme de croix, sont agrémentés dans les angles par de belles colonnettes en fuseau, qui ornent également le pourtour de l'église. Au nord, on peut observer des restes de meurtrières et de mâchicoulis, l'église faisait partie de la deuxième enceinte fortifiée.

Elle offre d'intéressantes fresques présentant la vie de la vierge Marie dans deux absidioles et dans l'abside principale. On peut y voir également une remarquable sculpture du XIV^e siècle en bois polychrome représentant Saint Anne tenant sur ses genoux la Vierge, qui elle-même porte sur ses genoux l'enfant-Jésus.



Photographie 8 : [église, façade sud](#)

Réalisation personnelle

Photographie 9: [fresques de l'église](#)

Source : internet



3. Démographie :

Du fait de la proximité de la ville du Puy en Velay, Polignac a vu sa population augmenter. En effet, selon l'enquête annuelle de recensement de 2004, la population a augmenté de 5% (soit 129 habitants) depuis le recensement de 1999. Le tableau et le graphique suivants illustrent cet accroissement.

Année de recensement	11962	11968	11975	11982	11990	11999	22004
Population	1257	11407	11709	22003	22384	22602	22732

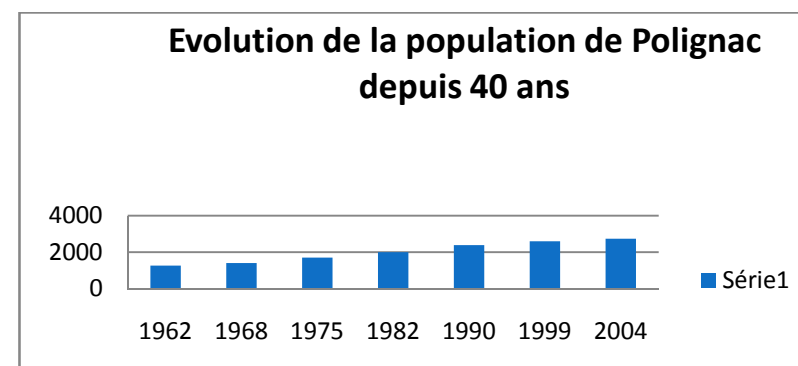


Figure 1: évolution de la population de Polignac entre 1962 et 2004, Source : Insee Auvergne 2004, Réalisation personnelle

Dans l'ensemble, le village est composé d'une population jeune. Les pourcentages des classes 0-19 ans et 40-59 ans sont les plus importants que ce soit chez les hommes que chez les femmes.

En effet, la classe 0-19 ans représente plus de 25% de la population totale et la classe 40-59 ans représente presque 35% de la population.

Sur les 1035 ménages que comporte le village, les familles représentent 82,2% des foyers. Le nombre de ménages a augmenté de 9,1% de 1999 à 2004. Polignac subit actuellement un renouvellement de population.

La commune est donc relativement jeune, ce sont principalement des familles qui s'installent dans le village.

4. Les logements :

Avec un patrimoine historique très riche, le village possède de nombreuses maisons typiques de caractère, la grande majorité de ces bâtisses a été rénovée en respect avec la tradition et le style architectural du lieu.

Ainsi, sur les 1 190 logements que comporte le village, on compte 80% d'habitations composées de 4 pièces ou plus. La plupart de ces logements sont des résidences principales (1035 sur 1190 logements). De plus, la grande majorité de ces résidences est un habitat individuel (95,1%).

Le nombre de logements vacants est en diminution permanente, ainsi, il n'y a que 3,5% de logements vacants sur la commune(en 1999).

La plupart des habitants, à 81,7%, est propriétaire de son logement. C'est principalement la tranche d'âge 20-30 qui est locataire. De plus, la commune ne possède aucun logement HLM.

L'augmentation du nombre de foyers se traduit par la création de zones pavillonnaires, autour du bourg et dans les nombreux villages de la commune, et ce malgré la volonté de redynamiser et de réhabiliter le centre bourg (la construction d'une nouvelle école et la création d'un complexe résidentiel destiné aux personnes âgées dans le bourg, en sont un bon exemple).

La mairie fait actuellement construire des logements sociaux pour les personnes âgées. Des logements sociaux privés sont présents dans la commune dans le village de Beaubac.

Le parc de logements de Polignac est essentiellement composé de maisons individuelles (le plus souvent anciennes). Il est important de noter que le logement collectif est en nombre insuffisant dans le village ainsi que dans la commune.

5. Les commerces et services présents dans le village :

Le village possède peu de commerces de proximité, cependant, depuis 3 ans une revitalisation du commerce s'effectue. On trouve ainsi : une boulangerie-pâtisserie, deux auberges, un salon de coiffure, une pharmacie....

Le village s'est doté d'un centre médical, composé d'un kinésithérapeute, de deux médecins, d'infirmiers et d'un dentiste.

La commune propose divers services : deux écoles, une publique et une privée, une halte-garderie, une agence postale ainsi qu'une bibliothèque.

La commune possède également plusieurs chambres d'hôtes dont une, située à Polignac même. De plus, l'association des ateliers de Polignac propose des visites du château durant la saison estivale.

La construction d'une nouvelle école maternelle publique couplée à une nouvelle cantine scolaire est presque achevée. De plus, les travaux de construction d'un complexe résidentiel destiné aux personnes âgées de la commune sont en cours.

Polignac est une commune en développement, les infrastructures publiques doivent donc s'adapter et suivre les évolutions. La volonté communale de redynamiser le centre bourg s'illustre avec le souhait d'implanter une épicerie sur la place de l'église.



Photographie 11: un des commerces du village

Réalisation personnelle

6. Les transports :

Pour une grande majorité des habitants ne travaillent pas sur la commune mais sur celle du Puy en Velay où le bassin d'emploi est plus développé et varié. En particulier, le centre hospitalier situé à l'entrée de la ville, à la limite de la commune, est l'un des principaux employeurs des habitants de Polignac.

Les transports de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay jouent un rôle tout particulier pour renforcer les liens de l'agglomération et faciliter les déplacements. Ainsi la commune de Polignac bénéficie des transports en commun de l'agglomération puyote. En effet, la ligne de bus Polignac-Michelet (**cf. annexes**) permet de relier les habitants de Polignac au centre ville. Cette ligne connaît une bonne fréquentation, en effet 7735 voyageurs ont emprunté cette ligne entre le 19 février 2007 et le 16 juin 2007.

Polignac est aussi desservi par les transports scolaires qui amènent les lycéens et collégiens au Puy en Velay.

De plus, pour que la ville ne soit pas un handicap, la communauté d'agglomération a mis en place, sur les 28 communes de l'agglomération, un service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite.

Le village est situé hors des grandes voies de communications tout en étant très proche, ceci contribue à sa tranquillité. Ce n'est pas un lieu de passage mais un lieu de destination notamment touristique. Le fait d'être en marge des grands axes de communication n'a pas d'effets négatifs sur le tourisme puisque le site est visible depuis ces grands axes.

Le village est donc bien desservi par les réseaux de transports en commun, c'est cependant un village paisible, isolé des grands axes routiers.

II. La place du bourg :



1-Description :

A- Une situation centrale :

La place de Polignac, par sa situation géographique, aux pieds du château, à côté de l'église et au centre de la cuvette volcanique de Polignac, est un site touristique important du Velay. Centre du village, la place de Polignac ceinture le rocher à son extrémité Nord. Cette place est le lieu de vie du village, le lieu d'accueil des visiteurs, le point de départ de la visite du château. La place occupe environ 3600 m². Récemment, la communauté d'agglomération du Puy en Velay a implanté des panneaux d'information touristique au niveau de la mairie.



Photographie 12 : [vue aérienne de la place](#)

Source : geoportail.fr

B-Historique de la place et des ces bâtiments :

Au début du XIXème siècle, l'église était entourée de son cimetière. Elle dominait vers le Nord. On trouvait, autour du rocher du château, des maisons avec leurs jardins, des prés, des petits champs cultivés et des vignes. Il y avait moins de maisons qu'aujourd'hui. L'école, la mairie n'étaient pas présentes à l'époque. Devant le porche de l'église, se trouvait la Chapelle Sainte-Anne, construite en rond. En 1834, le cimetière est déplacé au nord, en contrebas de l'église et la chapelle Sainte-Anne est détruite. Aujourd'hui, l'ancien cimetière est entièrement recouvert de goudron.

Aux environs de 1850, deux grands bâtiments ont été construits pour répondre aux exigences des lois « Jules Ferry » et doter la commune d'une école de filles et d'une école de garçons. Actuellement ces deux bâtisses abritent respectivement la mairie et l'école publique. En 1992, pour répondre à l'augmentation démographique de la commune, l'école publique a été agrandie. L'extension s'est faite au détriment de la place Princesse de Polignac, empiétant sur la partie haute de la place et réduisant ainsi la surface disponible pour la circulation. La commune n'a pas voulu construire une nouvelle école en bordure du village, elle a choisi de la laisser en centre bourg.



C- Les commerces et monuments présents au niveau de la place :

On trouve sur cette place la majorité des bâtiments publics tels que la mairie, la bibliothèque, le bureau de poste ainsi que l'école primaire publique qui accueille en moyenne 175 enfants. La présence de ces établissements confère une attractivité et un dynamisme au site.

De plus, la place comprend une auberge (récemment installée), un tabac et le coiffeur du village. La boulangerie-pâtisserie ainsi que le centre médical et la pharmacie sont situés non loin de là et le seul lieu de stationnement possible pour leurs usagers est la place.

Devant l'entrée de l'église se trouve le monument aux morts ainsi qu'un calvaire. Cette position est consommatrice d'espace puisqu'elle est au centre de la place.



Photographie 13 : [façade ouest de l'église](#)

Réalisation personnelle

La place est donc un lieu stratégique pour le commerce de proximité puisqu'elle permet le stationnement des clients. Cependant, son aménagement actuel ne met pas en valeur les commerces.

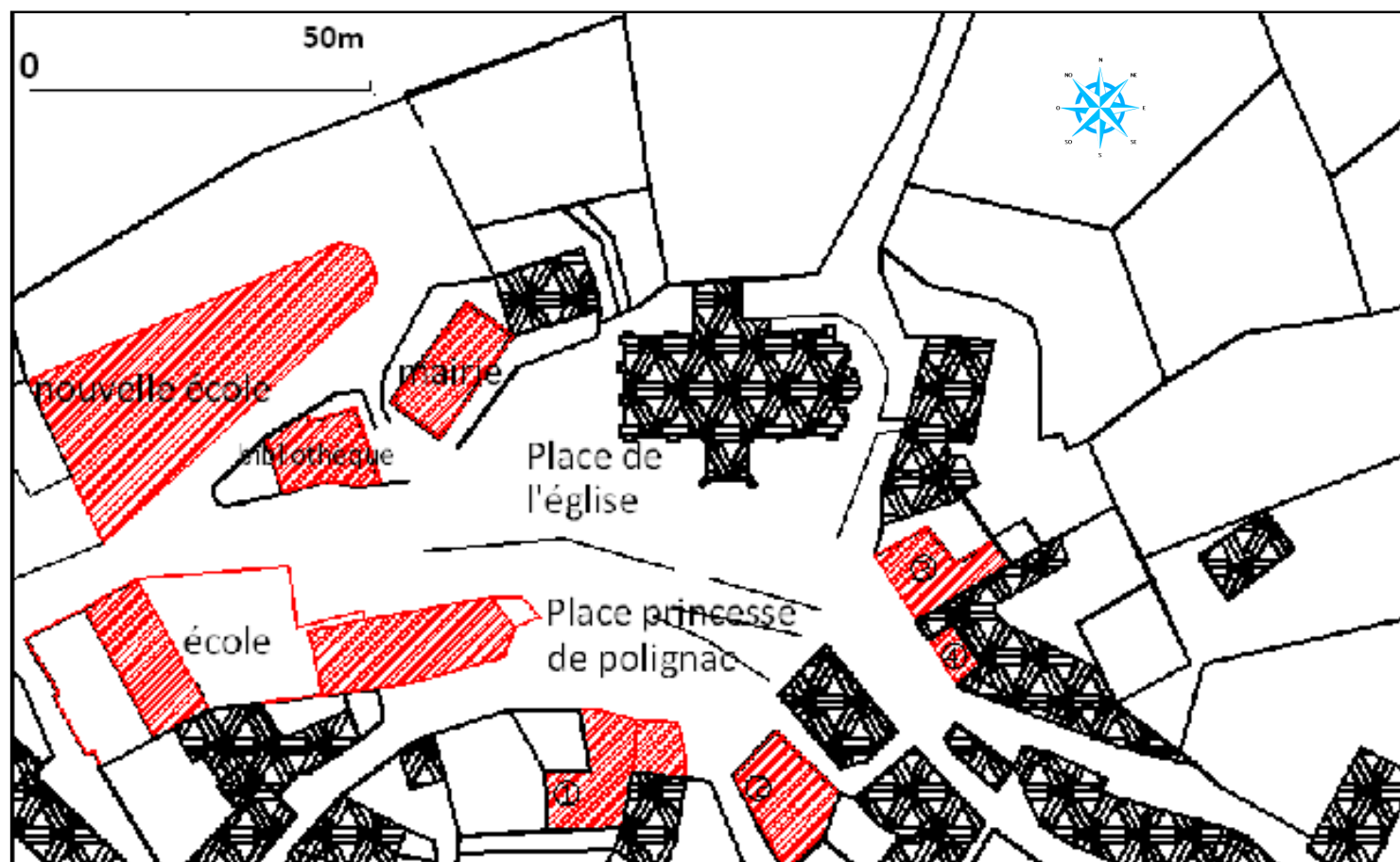


Schéma 3 : [extrait du cadastre centré sur la place](#)

Réalisation personnelle

Légende : Les bâtiments hachurés en rouge représentent les commerces et les bâtiments publics : Bureau de poste, 2- bar, 3- auberge, 4- coiffeur.

D. Une morphologie accidentée :

Le site étant situé au pied du rocher du château, la topographie est donc très accidentée. Tout le village est en pente.

Ainsi, les places princesse de Polignac et de l'église sont séparées par un grand mur datant de la fin du XIXème siècle. Ce mur est érigé entre les deux places, les séparant d'environ 5 m de dénivelé.

On retrouve,

-en haut (au sud) la place princesse de Polignac ; elle donne accès à la poste, à l'auberge ainsi qu'au chemin menant au château.

-en bas (au nord) la place de l'église, formée d'un plan uniforme elle entoure l'église et sert de parking.



Photographie 14 : [Ces 3 illustrations présentent la topographie de la place](#)

Réalisation personnelle

E. Les réseaux :

Les réseaux électriques et de gaz ont été enterrés depuis quelques années. Les travaux se sont déroulés en deux étapes, la première au cours de l'année 1999-2000 et la seconde au cours de l'année 2004-2005. Au cours de ces travaux, le réseau d'assainissement a été revu et amélioré.

F. Le bâti :

Les bâtiments présents sur la place sont datés d'époques différentes. L'école, la mairie et les maisons individuelles sont des bâtisses anciennes, parallèlement la cantine scolaire est plus récente (ossature bois). Le bâti est, d'une manière générale, en bon état, seules deux maisons présentes sur la partie haute de la place sont en ruine. Les parcelles sont généralement accolées à la voirie. La majeure partie du bâti se trouve directement sur la rue.



Photographie 15 : [Ruines situées au sud de la place.](#)

Réalisation personnelle

G. Le règlement d'urbanisme :

Le règlement en vigueur est un P.O.S., le PLU est actuellement en cours d'élaboration. Le POS place le lieu d'étude en zone urbaine, en ce qui concerne la place et l'éventuelle implantation de commerces, « les façades commerciales des vitrines d'exposition ne peuvent être établies que dans la hauteur du rez-de-chaussée ». En ce qui concerne le stationnement des véhicules, il est exigé une place et demie de stationnement par logement.

Concernant les surfaces libres de toutes constructions ainsi que les aires de stationnement elles doivent être plantées. De plus, « les arbres dont l'abatage est nécessaire pour l'implantation des constructions doivent être remplacés à raison de deux arbres de haute tige d'essence locale pour un arbre abattu ».

2-Diagnostique des contraintes :

La place, malgré sa richesse patrimoniale, sa centralité et son dynamisme, présente de nombreux défauts. L'esthétique de la place est gâchée et se trouve en rupture avec le patrimoine architectural du village. En effet, elle est entièrement recouverte de goudron. La place, très visible de l'axe de circulation du Puy en Velay-Clermont-Ferrand, est le premier site que les touristes voient en arrivant sur Polignac. Le manque d'accueil et de caractère actuels de la place est souvent source de déception pour les touristes. La place a donc besoin de retrouver du caractère dans le respect du passé, des piétons et de la nature.

A-Les véhicules :

La place étant entièrement goudronnée, elle est consacrée aux véhicules, la dimension humaine semble avoir été oubliée lors de sa réalisation.



Photographie 16 : Véhicules en stationnement sur la place.

Réalisation personnelle

a) La circulation :

Au niveau de la place, la circulation est à double sens et ce malgré l'étroitesse des rues.

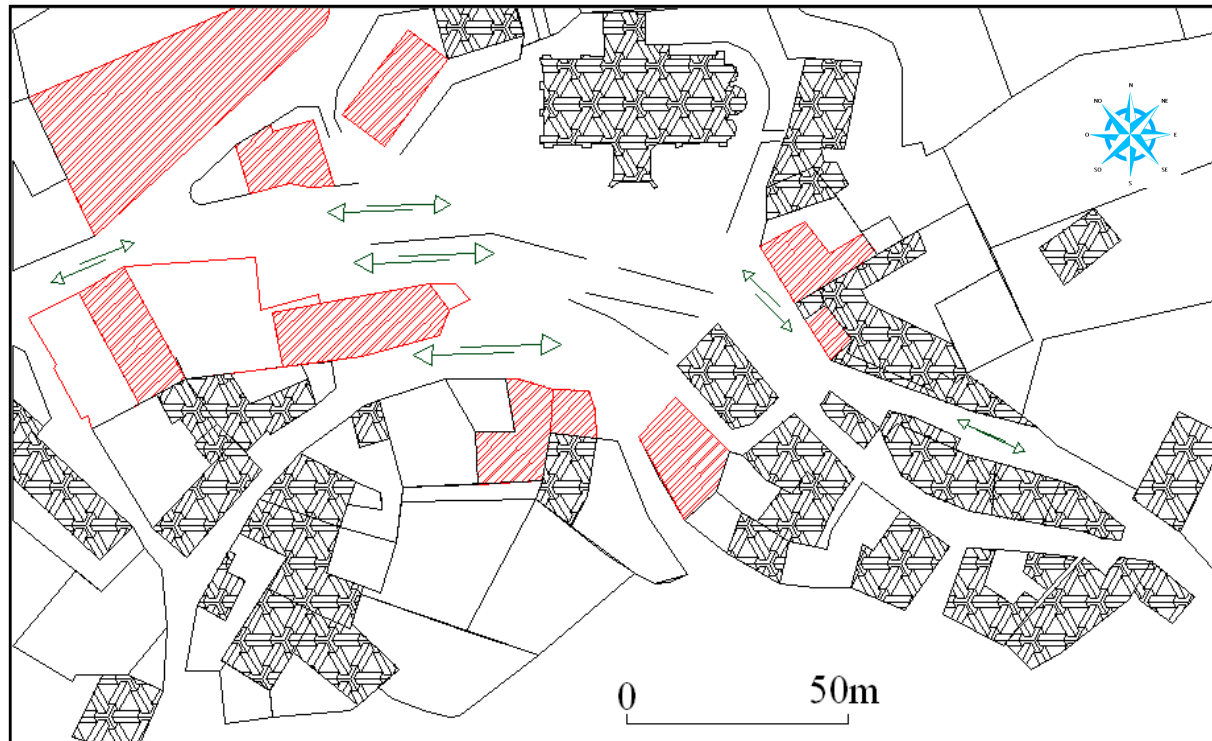


Schéma 4 : Plan de circulation au niveau de la place.

Réalisation personnelle

L'aménagement de la voirie, tant au niveau de la place qu'au niveau du reste du village, ne présente aucun caractère, le goudron recouvre toutes les voiries et les places de stationnement. Il n'y a pas de marquage au sol pour délimiter les voies de circulation. La présence du mur qui sépare les deux places complique la régulation de la circulation, actuellement, que ce soit en haut ou en bas du mur, la circulation est à double sens.

Aucun ralentisseur ou dispositif destiné à faire ralentir les conducteurs ne permet de diminuer la vitesse excessive des automobilistes ce qui pose un réel problème de sécurité aux abords de l'école, de la bibliothèque ou de la mairie. Les difficultés de circulation sont accentuées par le fait que beaucoup de résidents préfèrent prendre leur voiture pour aller chercher le pain, emmener leurs enfants à l'école... plutôt que de se déplacer à pied. Ce phénomène est facilité par la configuration de la place qui permet un stationnement en tout endroit.

La sortie des écoles, la messe ou d'autres événements occasionnent d'importants problèmes de circulation. En période scolaire 4 circuits de ramassage sont organisés par 2 minibus de 27 places pour amener les enfants jusqu'à l'école, du fait de l'étendue de la commune. L'aménagement actuel de la place n'est pas prévu pour supporter une augmentation brutale et momentanée du nombre de véhicules.

Photographie 17 : [sortie de l'école](#)

Réalisation personnelle



La configuration du village fait que les cars scolaires ou de touristes ne peuvent pas faire le tour du village puisque la rue du Levant est trop étroite pour qu'un car ne puisse circuler. Ainsi, les cars, ou camions de livraison, doivent faire demi-tour au niveau de la place. Le stationnement incontrôlé rend difficile ces retournements, ce problème est démultiplié durant la période estivale.

La circulation est donc un important problème que ce soit au niveau du nombre de véhicules circulant qu'au niveau des problèmes de la sécurité que cette circulation occasionne.

b) Le stationnement :

La présence massive du goudron permet aux véhicules de stationner sur toute la place. En effet, le stationnement des véhicules s'effectue devant l'église, devant l'école, le long du grand mur, devant la mairie et sur la partie supérieure de la place (devant les commerces, le long de la cantine et le long du mur de séparation).

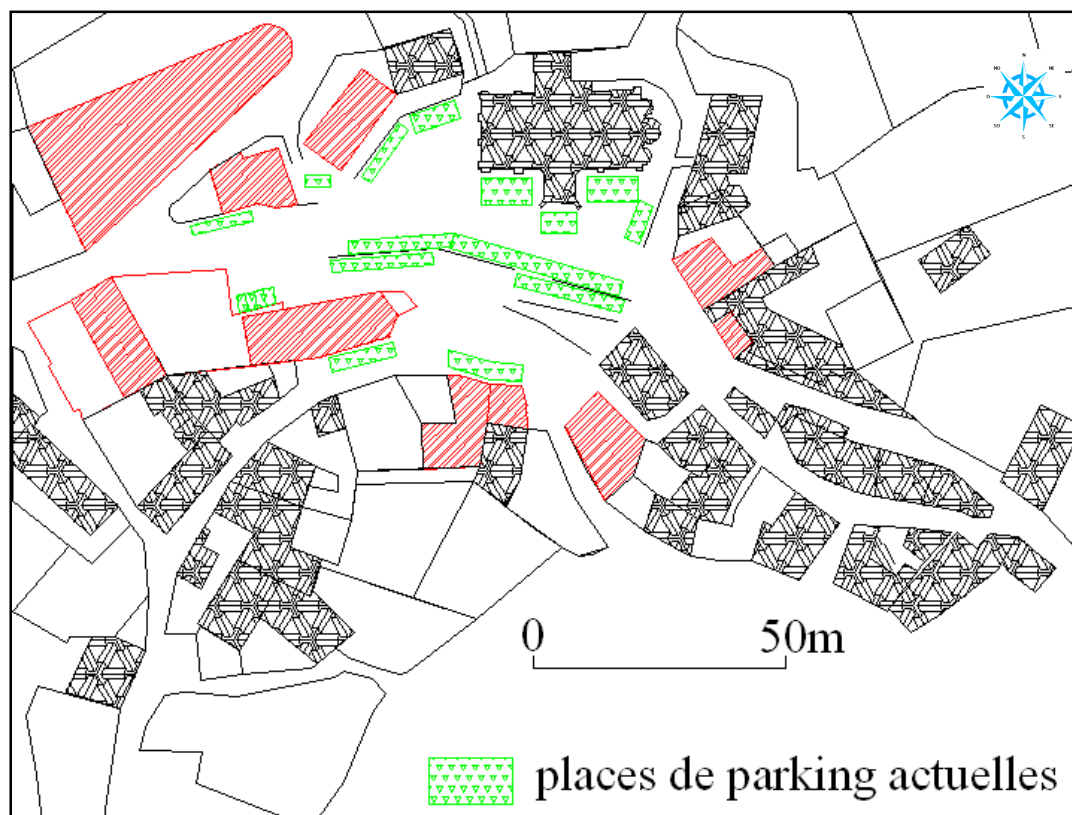


Schéma 5 : Plan des stationnements actuels

Réalisation personnelle

Le stationnement, notamment devant le porche de l'église nuit à la mise en valeur du patrimoine architectural.

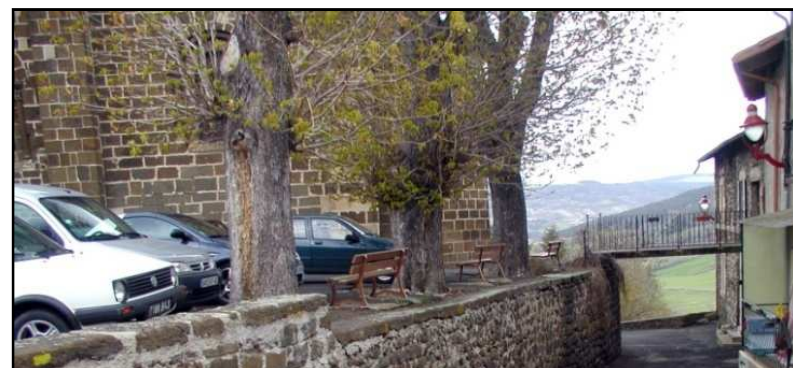
Ce manque d'organisation général donne un sentiment de mal être et d'insécurité routière notamment à la sortie de l'école. Les parkings présents dans le village sont mal indiqués ce qui accentue l'accumulation des véhicules sur la place.

Le stationnement intempestif sur la place est un des principaux obstacles au bon fonctionnement de la place. En effet, il gêne la circulation, gâche la vue et augmente les risques d'accidents de circulation.

B-Les piétons :

L'aménagement actuel de la place n'est pas pensé pour les piétons, en effet, on ne trouve aucun trottoir, les passages piétons sont en nombre restreints, mal protégés et difficilement visibles par les automobilistes. Ceci confère aux piétons un sentiment d'insécurité. En effet, des parents habitant d'un côté de la place ne peuvent pas laisser leurs enfants aller seuls à l'école qui est pourtant située de l'autre côté de la place. Le stationnement « anarchique » rend chaque sortie de classe très dangereuse.

Le mobilier urbain est quasi inexistant. On ne compte que quelques bancs mal placés puisqu'ils font face aux voitures.



Photographie 18 : [mobilier urbain présent actuellement](#)

Réalisation personnelle

Cette place possède bon nombre d'atouts de par son histoire, son patrimoine ou encore sa situation géographique et pourtant, elle n'aspire pas à la détente.

C-La vue :

Le grand mur qui sépare la place en deux parties et sa hauteur nuisent à la présentation des monuments : vues sur le château et sur l'église. Il nuit de même à la vie du village en isolant la poste et le tabac café sur la terrasse haute, peu visible du bas. Le stationnement intempestif autour de l'église casse toute perspective et cache la beauté du monument. La place est visible depuis la route nationale qui rejoint Clermont-Ferrand au Puy en Velay, c'est donc un lieu stratégique, il doit attirer les touristes, dans l'état actuel des choses, la place n'est en rien attrayante.

D- La végétation :

La végétation se résume à quelques arbres de hautes tiges. Il y a un immense tilleul planté à côté du monument aux morts, trois marronniers le long du chemin qui encercle l'église ainsi que quelques géraniums sur le mur de séparation.

Photographie 19 : [les trois marronniers](#)

Réalisation personnelle



E- La sécurité :

L'absence de dispositif pour les piétons, la proximité de l'école, de la crèche, de la bibliothèque confère une grande insécurité routière à la place. La sortie des écoles est dangereuse d'autant plus que les véhicules arrivant de la rue des Ecoles, qui mène à la place, n'ont aucune visibilité et généralement une vitesse beaucoup trop élevée et inadaptée à la situation. De plus le mur de séparation ainsi que celui qui fait le tour de l'église ne possèdent pas de garde corps.



Photographie 20 : [mur sans garde corps.](#)

Réalisation personnelle



Photographie 21 : [muret dangereux.](#)

Réalisation personnelle

Insécurité, stationnements anarchiques et gênants, circulation des piétons difficile, absence de lieux conviviaux et d'accueil, mise en valeur du patrimoine architectural insuffisant sont donc les principaux défauts de la place du centre bourg de Polignac.

3-Les enjeux et impacts de la place sur le village :

De par sa situation, au centre du bourg, la place tient un rôle important dans la vie du village. Ainsi, le réaménagement des places Princesse de Polignac et de l'Eglise présente plusieurs enjeux dont **le principal est de redonner une dimension humaine au centre du bourg, en limitant le nombre de véhicules stationnés tout en préservant les commerces du village. Il faut donc trouver un équilibre entre cadre visuel et fonctionnalité.** L'enjeu majeur est d'intégrer la population dans la réflexion du réaménagement de la place de façon à ce qu'elle se réapproprie le site.

Enjeu 1 : créer une ambiance de village

Aujourd'hui, la place est uniquement perçue comme un lieu de stationnement et de passage. Le second enjeu est donc de créer un espace accueillant, agréable à vivre et qui s'inscrit dans le patrimoine architectural du site. Il faut mettre en valeur ce patrimoine et lui donner une certaine attractivité. Pour cela, il serait opportun de promouvoir la végétation ainsi que le mobilier urbain. La place centrale d'un bourg est sa figure emblématique, il est donc important qu'elle soit unique et attrayante. Elle reflète le cadre de vie du village.

La rénovation de la mairie doit s'inscrire dans le projet global du réaménagement de la place.

Enjeu 2 : mise en valeur des commerces :

Les commerces ne sont, actuellement, pas mis en valeur, pour le dynamisme du village il serait préférable qu'ils soient mis en évidence. De plus, la municipalité, dans la poursuite des efforts menés depuis maintenant 3 ans, prévoit sur la place, l'implantation d'un « multiple rural ».

Le développement des commerces passe par la mise en valeur du site.

Enjeu 3 : mise en valeur du patrimoine :

Il en est de même pour le patrimoine tant architectural que culturel. L'église, mais aussi les maisons typiques ou encore le château doivent être mis en évidence. L'aménagement actuel de la place n'invite pas à la visite du village. En effet, elle ne sert que de parking pour la visite du château, la majorité des touristes ne visite que le château et repart sans avoir arpenté les ruelles du village. Il faudrait donc inciter les touristes à se promener dans le village.

La fondation de Polignac prévoit une grande rénovation du château (10 millions d'euros) ainsi qu'une augmentation du nombre d'animations proposées autour de Polignac. Polignac a attiré 20 000 visiteurs environ en 2007, une des ambitions de la Fondation est d'attirer, d'ici 2014, 60 000 visiteurs. Ce projet ambitieux doit donc être pris en compte dans le réaménagement de la place de Polignac.

Enjeu 4 : renforcer la sécurité du site

Afin d'améliorer la sécurité des piétons sur la place, la vitesse des voitures doit être réduite. La mise en place de dispositif de ralentissement doit être envisagée. La visibilité, en provenance de la rue des Ecoles, peut être améliorée en installant des miroirs.

Le mur qui sépare la place en deux ainsi que celui qui longe l'église doivent être sécurisés.

Photographie 22 : [arrivée dangereuse par la rue des écoles en raison du manque de visibilité.](#)

Réalisation personnelle



Conséquence et impact : réduction du nombre de places de stationnement

Actuellement, la place n'est dédiée qu'aux véhicules, véhicules des résidents, des employés de la mairie ou encore de l'école. Afin de redonner de l'unité au lieu, il faudrait réduire le nombre de places de stationnement. Ceci n'est pas sans difficulté, en effet, une réduction massive du nombre de places disponibles pourrait entraîner la diminution de fréquentation de certains commerces. Cependant, la situation ne peut rester en l'état, les véhicules dévitalisent la place, ils la rendent même dangereuse pour les piétons, or les piétons devraient être prioritaires sur une place de centre bourg. La volonté actuelle de la mairie ou des habitants est de voir le nombre de places de stationnement réduire.

Récemment, sous la mairie, un parking a été créé, cependant il est mal indiqué ce qui explique sa trop faible fréquentation.

4- Volonté communale :

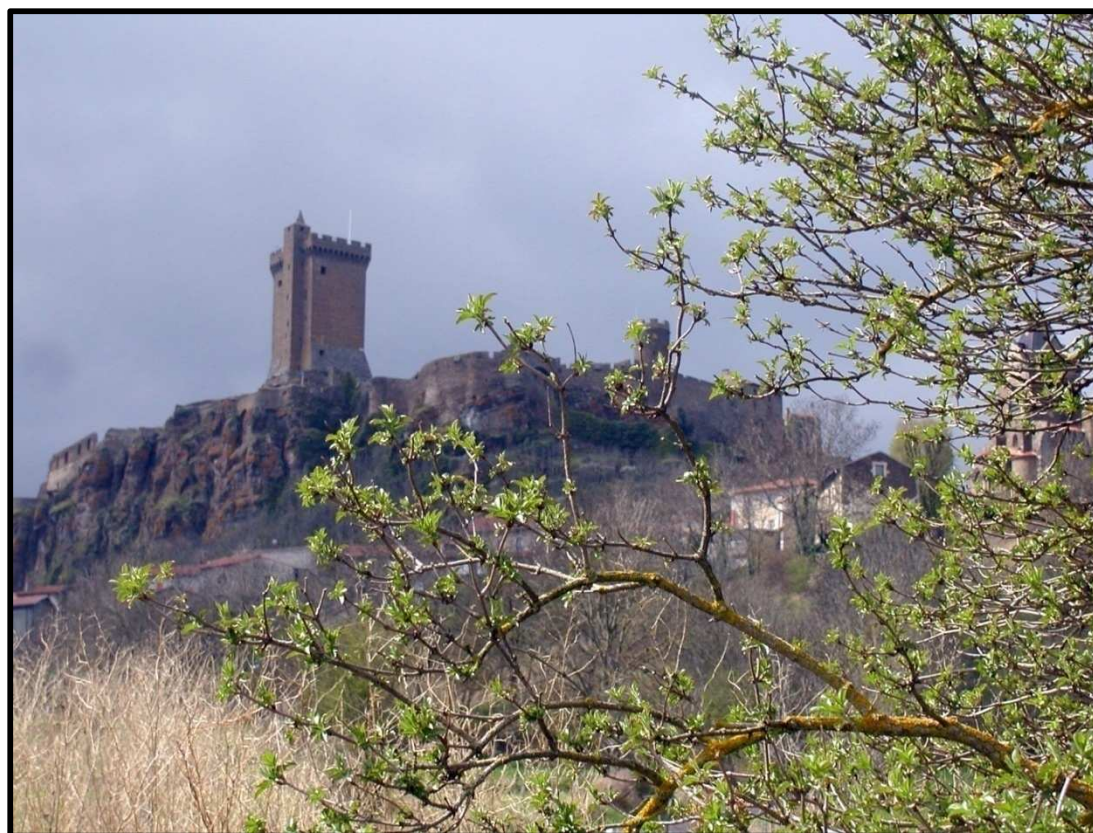
La commune a la volonté de modifier l'aménagement des places Princesse de Polignac et de l'Eglise. Sont envisagés :

- la diminution du nombre de véhicules stationnés
- favoriser le commerce de proximité
- implanter une épicerie
- regrouper les commerces sur la place Princesse de Polignac
- favoriser la végétation
- créer des accès handicapés et personnes âgées
- développer un point tourisme
- le maire souhaite que Polignac acquière le label « Plus beaux villages de France ». Il faut donc redonner un cachet au village en respectant la tradition et les matériaux naturels (pierre volcanique).
- De plus la municipalité prévoit de rénover la mairie.

Il faut donc redonner de l'unité à cette place, mettre l'église en valeur, organiser le stationnement, l'accueil des visiteurs et des habitants, et développer la végétation qui est à ce jour inexistante. Le réaménagement de la place doit prendre en compte l'accessibilité au commerce de proximité. L'analyse de tous les différents points évoqués précédemment a permis de mettre en évidence un certain nombre de défauts sur le lieu d'étude. Un autre enjeu du nouvel aménagement est d'aménager la place de manière à y attirer durablement la population.



III. Propositions d'aménagement



Les propositions d'aménagement qui sont présentées dans cette troisième partie viennent en réponse aux problèmes énoncés ci-dessus. Bien que non exhaustives, ces propositions d'aménagement viseront principalement à réorganiser la place Princesse de Polignac ainsi que la place de l'Eglise, afin d'attirer les visiteurs et les habitants de Polignac vers ce lieu en améliorant les déplacements.

Ainsi, les propositions suivantes répondront principalement aux dysfonctionnements et problèmes remarqués précédemment.

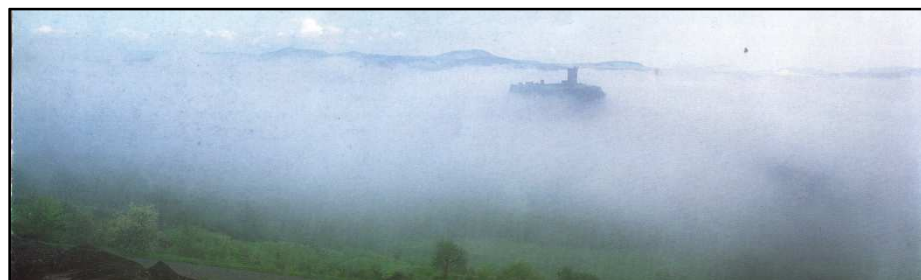
Le projet vise essentiellement à :

- Régler le problème de circulation et de stationnement des véhicules sur toute la zone d'étude, en créant de nouvelles places de parking.

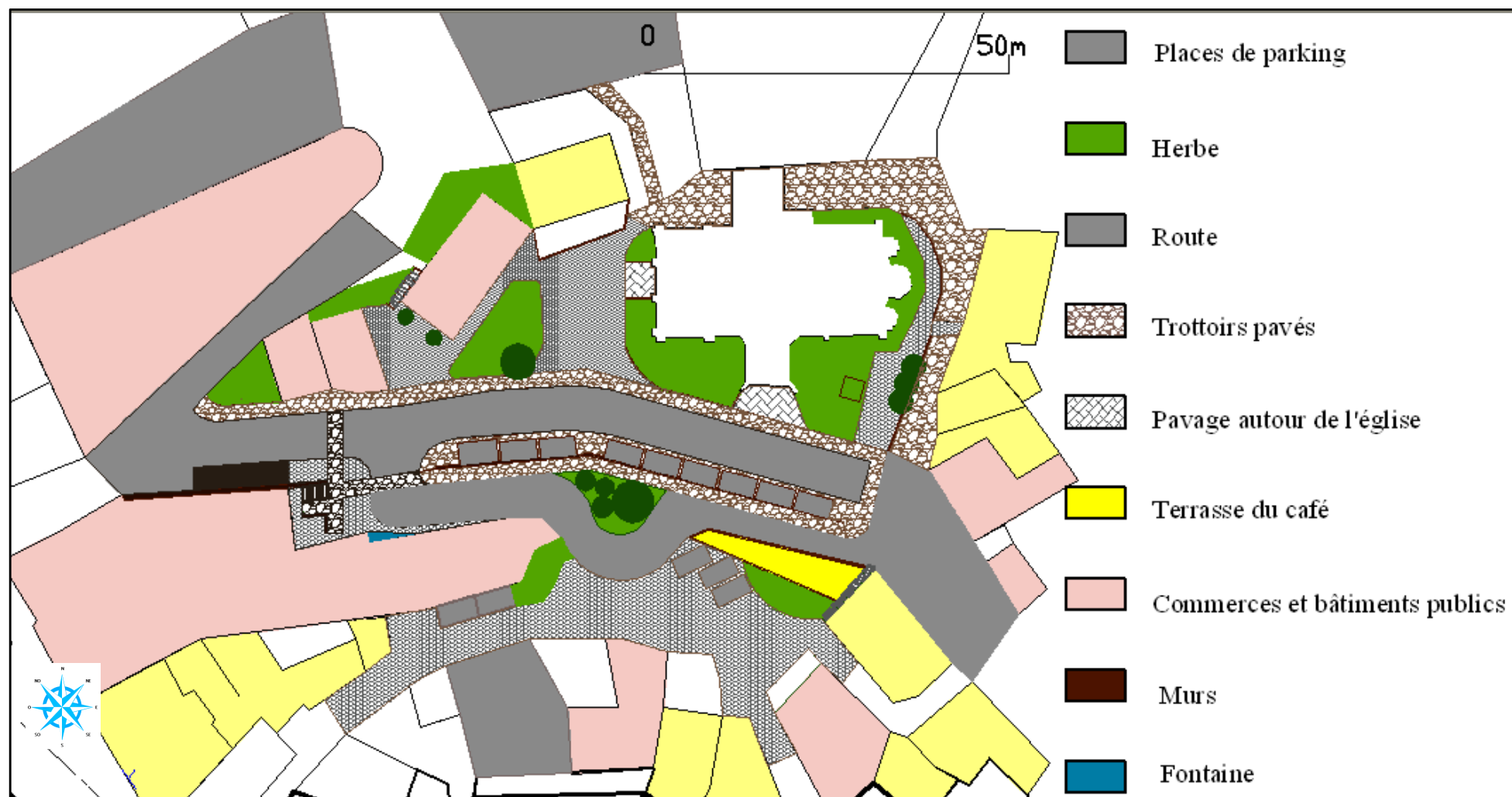
- Faire de la Place de l'Eglise un espace apprécié de tous, par sa valorisation, sa végétalisation et son harmonisation avec le patrimoine historique et le site.

- Concilier espace de détente, voies de circulation et espace dynamique (commerces de proximité). Redonner la priorité aux piétons.

- Réduire les problèmes d'insécurité qu'ils soient liés aux véhicules ou à la configuration du lieu.



Plan masse représentant l'aménagement global de la place. Les principaux éléments du réaménagement présenté ci-dessous seront détaillés par la suite.



Agrandi du plan masse ciblé sur la place :



1-Proposition d'aménagement globale :

A. Réduction du nombre de places de stationnement sur la place :

a) Valorisation du parking existant :

La présence d'un parking, composé de deux parties, une sous l'école en construction et l'autre sous l'église, permet de supprimer un bon nombre de stationnements sur la place.

Ce parking n'est pas visible de la place et ne gêne pas la vue. Il devra cependant être protégé par des arbres taillés en ombelles du type mûrier, par des haies car il sera très visible du point de vue d'arrivée par la route de Clermont- Ferrand.



Photographie 23 : partie du parking positionnée sous l'église.

Réalisation personnelle



Photographie 24 : partie du parking, en construction, sous la nouvelle école.

Réalisation personnelle

Ce parking est de plus accessible :

- par la rue des écoles en voiture en passant à côté de la nouvelle école,
- à pied en passant le long de la mairie,
- à pied en empruntant l'escalier qui part du chemin qui encercle l'église.



Photographie 25 : [accès au parking par la mairie](#)

Réalisation personnelle



Photographie 26 : [accès au parking par le chemin qui encercle l'église.](#)

Réalisation personnelle

La mise en évidence de ce parking par une signalisation efficace ainsi qu'une sensibilisation du personnel communal, des parents des enfants scolarisés à l'école publique ainsi que des riverains et une bonne signalisation, permettra de désengorger la place.

b) Le nombre de stationnements nécessaires sur la place :

Les places de stationnement ne peuvent pas toutes être supprimées. Les habitants doivent pouvoir se garer non loin de chez eux.

Ainsi, d'après une enquête que j'ai réalisée auprès des riverains habitant au niveau de la place, il faut conserver 10 places de parking pour les riverains. De plus, les clients à mobilité réduite doivent pouvoir trouver une place assez proche des commerces.

Il faut donc aménager environ 15 places de stationnement sur la place.

Les marquages au sol, pour délimiter les emplacements, ne seront pas réalisés à la peinture mais seront pavés afin de préserver la continuité avec le reste de la place. Seule la voirie et les places de parking seront goudronnées, le reste de la place sera pavé ou enherbé.

c) Les places à supprimer et à conserver :

Sur la partie basse de la place : certaines places de stationnement actuelles présentées sur le schéma ci-dessous seront supprimées. Ainsi, seront supprimées,

- les places présentes devant l'église. Ceci permettra une meilleure mise en valeur de ce monument puisqu'il sera visible de la partie haute de la place et que les voitures ne gêneront plus la vue.

- les 4 places situées devant l'école. Elles sont en effet trop dangereuses pour être conservées.

- les places situées devant la mairie et devant la bibliothèque.

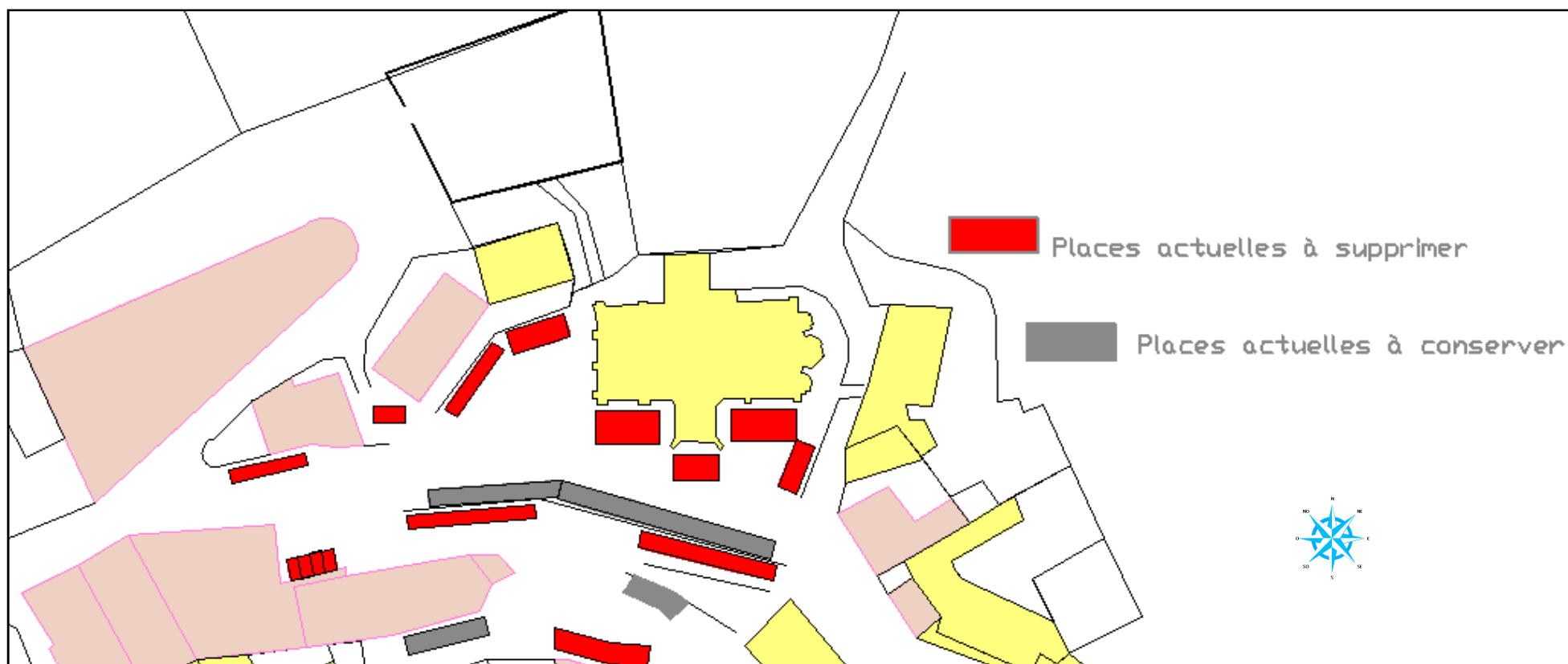


Schéma 6 : [places de parking actuelles au niveau de la place.](#)

Réalisation personnelle

On ne conservera donc, sur la partie basse de la place, que certains des emplacements situés sous le mur de séparation.

Le rangement s'effectuera le long du mur, c'est le rangement qui prend le moins de place permettant ainsi de conserver 6 m de largeur pour la route sur toute la traversée de la place. De plus, un trottoir pavé sera prévu le long des stationnements. Il y aura ainsi 9 places de stationnement sous le mur de séparation.

A l'extrémité est du mur, en raison de l'étroitesse de la voirie les places de stationnement ne débiteront pas à l'extrémité du mur de façon à laisser 6 m de voirie.

Le long du mur le stationnement en épis, même s'il permet de créer plus de place, n'est pas adapté à la situation. En effet si un rangement en épis était créé le long du mur, les cars ne pourraient plus effectuer leur retournement au niveau de la place.

Sur la partie haute de la place :

Seules les places situées derrière la cantine (rue du Pourla) et devant le café seront conservées.

Cependant, au niveau des deux ruines, quelques places de stationnement peuvent être prévues après destruction de celles-ci. Ainsi, les 5 à 6 emplacements créés permettront la suppression des stationnements présents devant les commerces. Ce petit parking pourra donc aussi bien accueillir les touristes que les clients des commerces ou encore les riverains.

Les places pour handicapés :

Une place pour handicapés sera prévue le long du mur de séparation. Placée à l'extrémité ouest du mur, elle sera proche à la fois de l'école, de la mairie et de la bibliothèque.

Lors de la rénovation de la mairie, la mise en place d'un ascenseur pour accéder à la mairie permettra la création d'une place pour handicapés sur le parking du bas.



Schéma 7 : [places de parking prévues dans le nouvel aménagement.](#)

Réalisation personnelle

Sensibilisation du personnel et des visiteurs :

Lors de la rénovation future de la mairie, une entrée pour le personnel ainsi que pour les visiteurs sera prévue en bas c'est-à-dire sur le parking existant. Ceci obligera le personnel ainsi que les visiteurs à stationner sur le parking prévu à cet effet et non plus sur la place comme à l'heure actuelle. La municipalité prévoit la mise en place d'un ascenseur partant du parking en bas et rejoignant le niveau de la place.

d) Le problème des cars :

Etant donné que les cars et camions de livraison doivent faire demi-tour sur la place de l'église, il est impossible de tout végétaliser. Il faut donc laisser un couloir libre afin que ceux-ci fassent demi-tour. Le parvis proposé devant l'église ainsi qu'un bateau sur le trottoir permettront aux cars et camions de faire demi-tour devant l'église.

Pour cela, le pavage sera adapté à supporter une lourde charge. De façon à ce que les véhicules ne stationnent pas sur le pavage prévu pour le retournement des cars et camions, des piquets en fer forgés amovibles reliés par des chaînes seront installés à l'entrée de l'aire de retournement. Un panneau de signalisation sera installé à l'entrée du village pour signaler l'aire de retournement.

A l'heure actuelle, la présence d'une seule voiture garée à côté du monument aux morts suffit pour empêcher le retournement d'un car. C'est pour cela que dans le réaménagement prévu, seuls les cars ou camions pourront circuler sur le pavage situé devant l'église.

Seuls les minibus scolaires pourront stationner, d'une manière provisoire, sur la place, le long de l'école.

Dans la nouvelle configuration de la place, les cars ne pourront plus se garer sur celle-ci, elle ne sera qu'un lieu de passage et de dépôt. La circulation des cars dans le village peut être réduite. En effet, un parking à l'entrée du village (au niveau de la salle communale) peut accueillir ce type de véhicule, il est cependant mal indiqué. Ainsi, les cars de tourisme pourraient s'arrêter à ce niveau et laisser les touristes se rendre à pied au centre du village.

Le schéma ci-dessous illustre le retournement des cars.

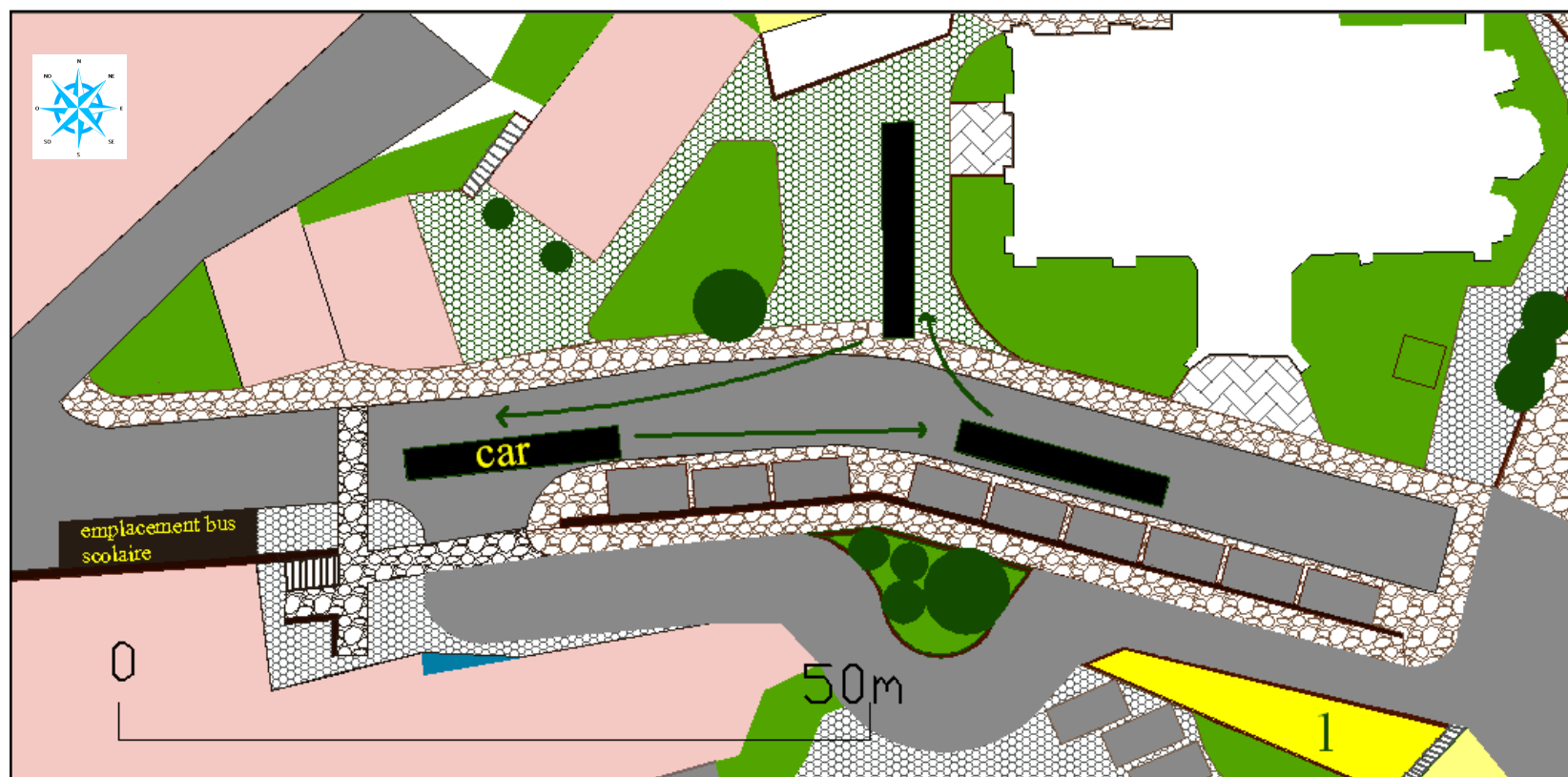


Schéma 8 : [retournement des cars ou camions de livraison.](#)

Réalisation personnelle

La réduction du nombre de stationnements sur la place, le pavage des trottoirs contribuent à la création d'un espace agréable à vivre ainsi qu'à la mise en valeur du patrimoine, en permettant toutefois, l'accès aux cars de tourisme et de ramassage de façon occasionnelle.

B-Créer une ambiance de village :

Actuellement, avec l'engouement porté au développement durable, à l'environnement, le réaménagement d'une place ou d'un quartier se concentre principalement sur la végétation, les transports et le mobilier urbain. A ce jour, la place manque cruellement de végétation. Afin de développer le cachet du village, la place sera entièrement pavée (gazon à certains endroits).

Il y aura cependant des variations de pavages dans le but de distinguer les voies de circulation, les places de stationnement, les trottoirs et les voies piétonnes.

a)La végétalisation du mur de séparation :

En premier lieu, le grand mur de séparation doit être végétalisé, ceci égaiera la place et la rendra plus vivante.

Il existe plusieurs techniques de végétalisation des murs en fonction des situations. Un mur végétalisé peut se faire :

- à partir du sol directement, les racines des plantes grimpantes,
- en intégrant la flore au mur, via des balconnières, des jardinières,
- selon une nouvelle technique détaillée en **annexe 2** (Technique de végétalisation des murs).

b) La place de l'église :

-Le monument aux morts :

De façon à dégager l'espace devant la mairie ainsi que la façade ouest de l'église, le monument aux morts sera déplacé vers la rue du nord le long de l'église.

L'actuelle position du monument aux morts gênait le retournement des cars. De plus, il cachait la vue sur l'église et sur le calvaire positionné à côté du tilleul.



Photographie 27 : zone du nouvel emplacement du monument aux morts.

Réalisation personnelle

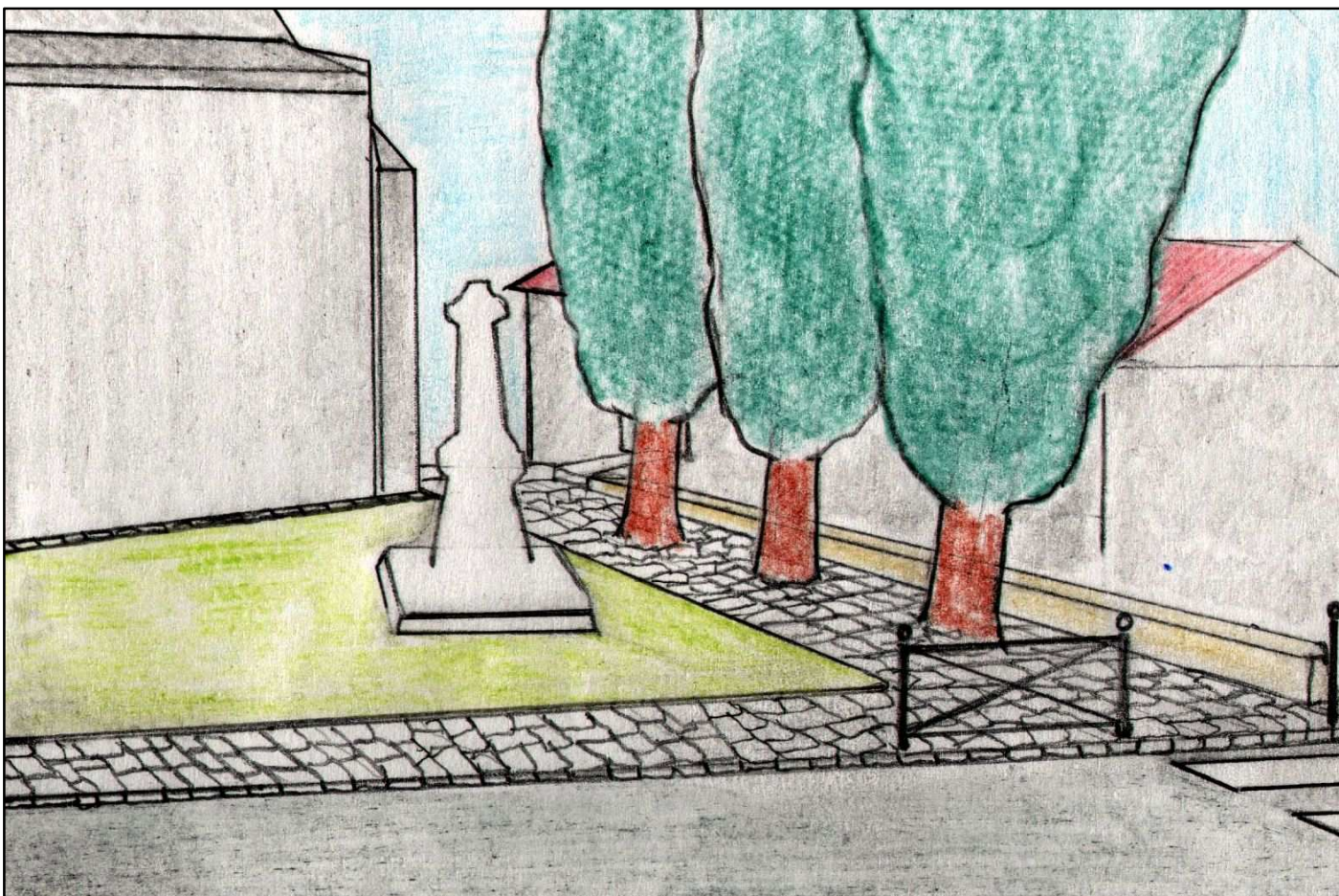


Photographie 28 : position actuelle du monument aux morts.

Réalisation personnelle

Il sera placé de façon à ce qu'on puisse en faire le tour; en effet sa base carrée comporte les noms des victimes de guerre de la commune sur toutes ses faces. Il est donc nécessaire de pouvoir en faire le tour. Il sera entouré d'herbe de façon à le mettre en valeur.

La place que le monument aux morts libère sera occupée par de la pelouse, des massifs ainsi que des bancs au pied du calvaire et du tilleul existant que l'on conserve. Cet espace libre créera un lieu de détente.



Croquis 1 : nouvel emplacement du monument aux morts.

Réalisation personnelle

-Les trottoirs :

Les trottoirs seront pavés d'une manière relativement plate afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer sur la place du village. A certains endroits, comme devant l'école ou le long de la route principale, en plus des trottoirs, une barrière de sécurité, en fer forgé, sera installée de façon à augmenter la sécurité des enfants et des piétons d'une manière plus générale. (cf. schémas de la circulation piétonne).

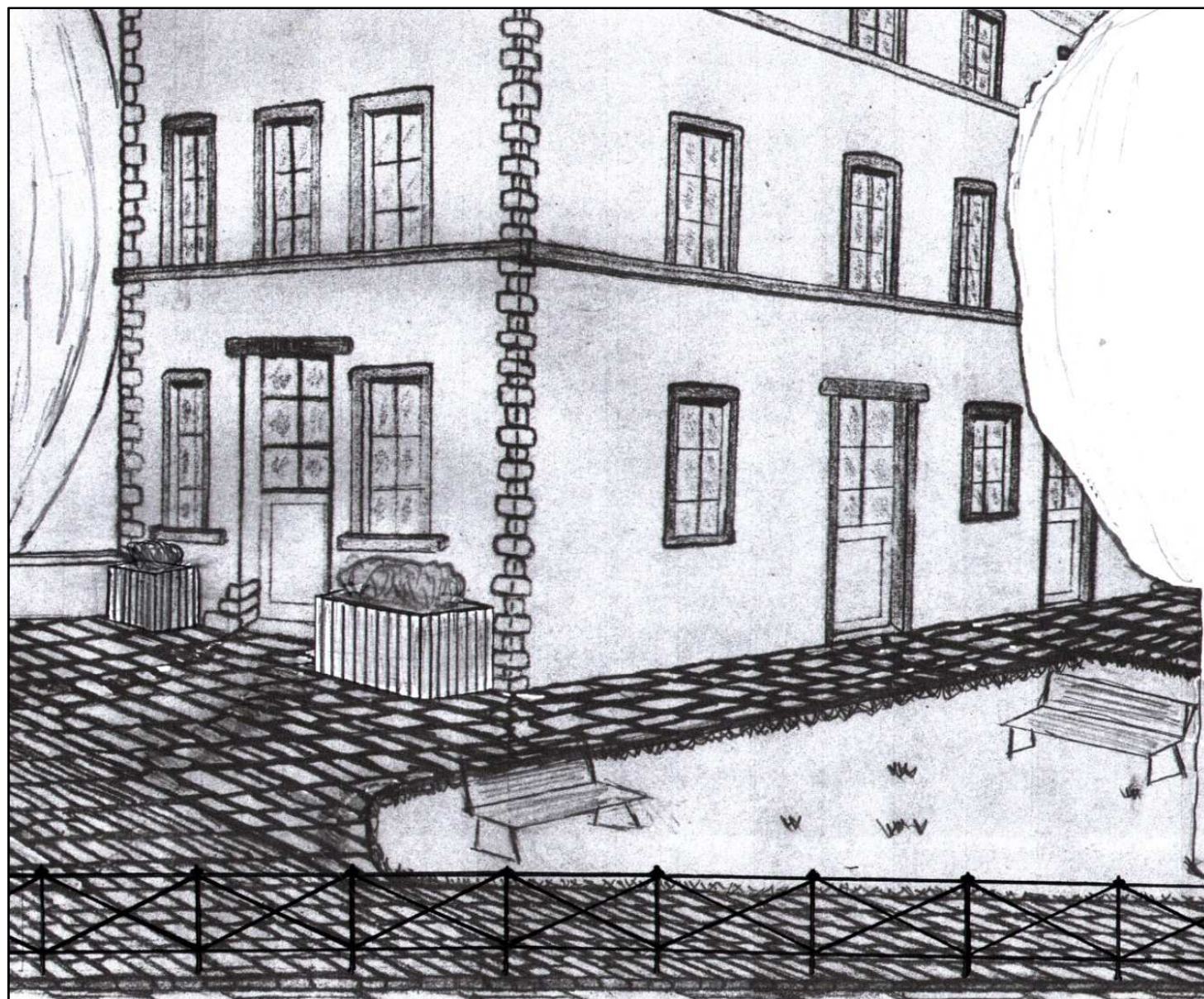
-Devant la mairie :

Actuellement la mairie n'est pas mise en valeur. Un mur de pierres cache la base du bâtiment. Le nouvel aménagement prévoit, un pavage reliant la mairie aux trottoirs. Le bâtiment sera entouré d'un pavage identique à celui des trottoirs de façon à instaurer une continuité au sein de la place. Deux jardinières seront placées devant la porte d'entrée de la mairie pour égayer le bâtiment.



Photographie 29 : [vue actuelle de la mairie.](#)

Réalisation personnelle



Croquis 2 : [nouvel aménagement devant la mairie.](#)

Réalisation personnelle

-En haut du mur devant le calvaire :

Un massif de fleurs, en haut du mur au niveau du calvaire, sera mis en place. Il égaiera et embellira la partie haute de la place qui manque de couleurs. Il permettra, de plus, par sa position, d'empêcher le stationnement et de faire ralentir les automobilistes qui ont actuellement tendance à rouler avec une vitesse inadaptée à cet endroit.

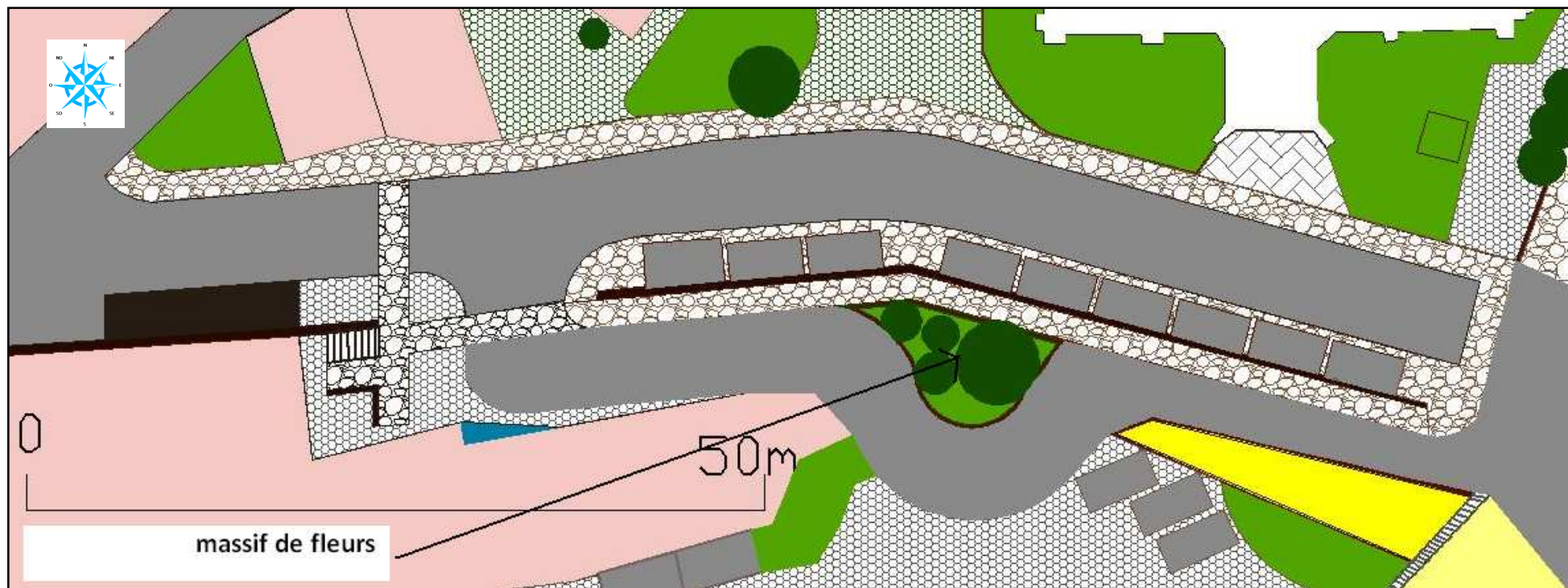


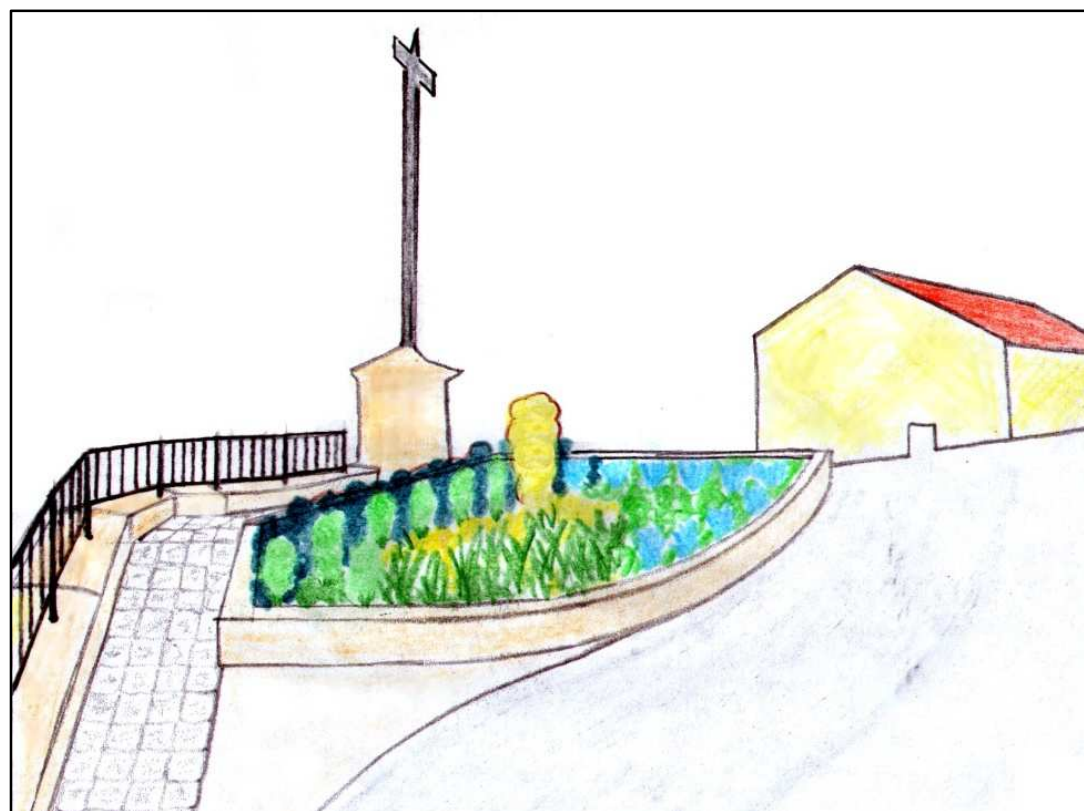
Schéma 9 : [localisation du massif de fleurs.](#)

Réalisation personnelle



Photographie 30 : [vue actuelle](#)

Réalisation personnelle



Croquis 3 : [aménagement du massif](#)

Réalisation personnelle

c)Le mobilier urbain :

L'aménagement des zones urbaines doit faire réapparaître dans la ville une vie sociale, permettre les échanges. L'espace public appartient aux citoyens, ils doivent donc trouver leur place dans les aménagements. Il faut pour cela créer des lieux conviviaux, uniques et originaux, au sein desquels les habitants aimeront à se retrouver, pour discuter, faire des rencontres, jouer, découvrir... en cela, le point de vue du citoyen est indispensable, c'est lui l'utilisateur final... c'est l'enjeu social de l'aménagement urbain.

Depuis plusieurs années, l'engouement pour le mobilier urbain durable se développe. Les aménagements naturels et économes en entretien sont alors privilégiés. C'est pour cela que le mobilier urbain sera, le plus souvent possible, issu du recyclage dans le respect du développement durable.

-Les bancs :

Sur la place des bancs seront disposés de façon à ce que leur orientation débouche sur une vue originale. Des bancs seront placés en haut du mur de séparation, les passants auront ainsi une vue plongeante sur l'église. D'autres bancs seront placés en haut du mur de ronde de l'église ainsi que sur la pelouse.



Image 1 : [exemple de banc recyclé](#)

Source : declic.fr

-Les poubelles :

Des poubelles devront être installées de façon à ce que la place reste propre. Elles doivent donc se trouver à proximité des bancs et des lieux de plus grand passage. Des poubelles de tri sélectif seront installées sous le mur de séparation du côté ouest.



Image 2 : [exemple d'une poubelle recyclée.](#)

Source : declic.fr

-les jardinières :

La mise en place de la pelouse autour de l'église s'accompagnera de la plantation en pleine terre de massif mais aussi de la mise en place de jardinières. Des jardinières pourront être placées en haut du mur de séparation, devant l'entrée de la mairie, ainsi que sous le tilleul devant la mairie ou encore à côté des bancs le long du muret qui encercle l'église.



Image 3 : [exemple d'une poubelle.](#)

Source : declic.fr

-L'éclairage public :

Actuellement l'éclairage public est insuffisant, des lampadaires doivent être ajoutés. L'ajout de lumière (avec des ampoules à basse consommation) à proximité de la fontaine, au niveau du mur de séparation, rendrait la place plus accueillante de nuit. Afin de mettre en valeur l'église la nuit, des lumières rondes pourraient être placées dans le gazon autour de l'église. Les lampadaires, dans le souci du respect de l'environnement, seront photovoltaïques.

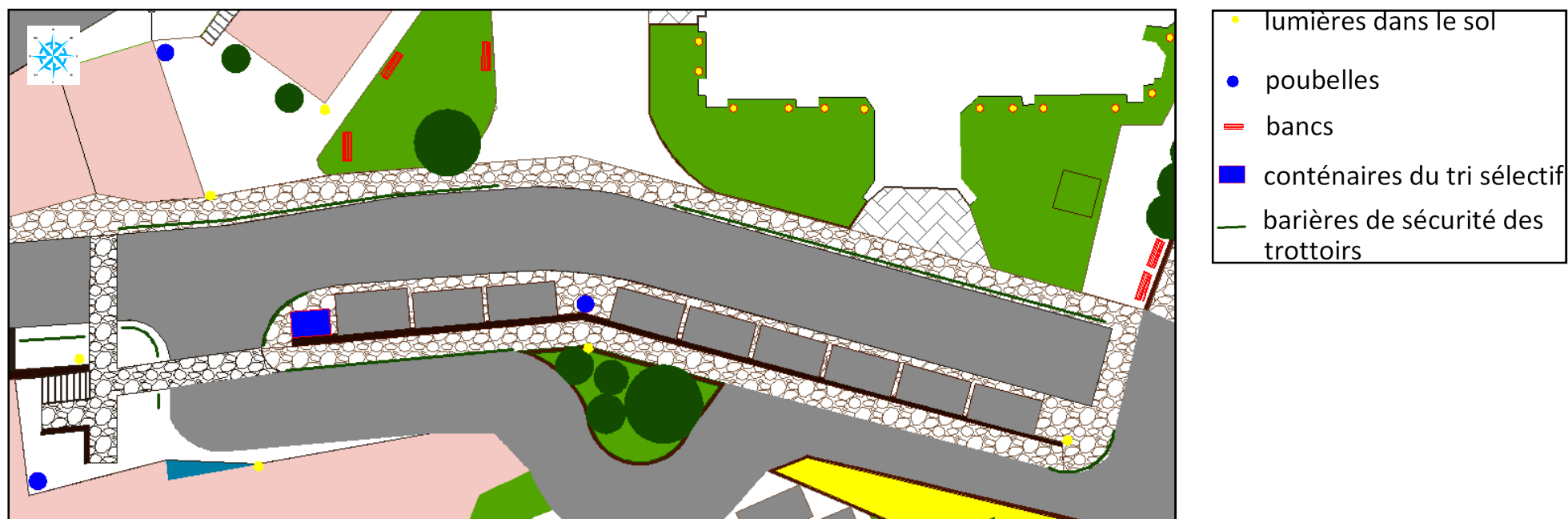


Schéma 10 : plan de disposition du mobilier urbain.

Réalisation personnelle

-Les sanitaires publics :

Placés actuellement à côté de la mairie, les sanitaires sont très mal indiqués et vétustes, il faudrait mettre un panneau d'indication. Lors de la rénovation de la mairie, les sanitaires seront refaits.



Photographie 31 : [actuels sanitaires publics](#)

Réalisation personnelle

L'amélioration de la qualité du mobilier urbain, la végétalisation de la place et du mur permettront de créer un espace agréable dans lequel les habitants se sentiront bien.

C .Mise en valeur du patrimoine et des commerces :

a) L'église :

Etant actuellement entourée de goudron, l'église perd de son charme. Il faudrait l'encercler de gazon de manière à apporter de la couleur à sa pierre qui est relativement sombre.. Ceci permettra de dégager la base de l'édifice et donc de mettre en avant son architecture.

Dans le même esprit, on pourra doter l'entrée d'un parvis également pavé, éventuellement avec une mosaïque, pour renouer avec la tradition médiévale. Cet espace d'accueil facilitera également le stationnement des véhicules des Pompes Funèbres lors des enterrements. L'agencement artistique du pavage pourrait être confié à un artiste local.

Le déplacement du monument aux morts permet d'avoir une meilleure vue sur la façade ouest de l'église. Cette façade tient un rôle important du fait que c'est le premier élément visible lorsqu'on arrive à Polignac par la route de Clermont-Ferrand.

Devant la porte d'entrée de l'église (façade ouest), en raison de la pente, un décalage de niveau entre les deux parties enherbées et le parvis sera préconisé comme le montre le croquis suivant.



Photographie 32 : [vue actuelle devant l'église](#)

Réalisation personnelle



Croquis 4 : [réaménagement devant l'église](#)

Réalisation personnelle

Le nouvel aménagement proposé ci-dessus permet de dégager l'église. En effet, la rupture de couleur entre le vert de la pelouse et la couleur sombre de la pierre volcanique met en valeur l'édifice. De plus, la suppression des stationnements dégage la vue, l'église est ainsi entièrement visible du haut du mur de séparation de la place.

b) Les commerces :

Actuellement, la façade des commerces ne permet pas la mise en valeur de ceux-ci. Seul le coiffeur possède une devanture rénover. La façade des commerces doit donc être rénovée en préservant le style du village, ceci permettra de lui redonner du cachet.

A la place des deux ruines présentes sur la partie supérieure de la place, en plus du petit parking, il est possible de créer une épicerie. La construction de l'épicerie sur la place renforcerait sa centralité et permettrait d'attirer des chalands.

En ce que concerne le **bar-tabac**, il est possible d'aménager une terrasse en contrebas du bâtiment. La terrasse serait accessible à la fois par le haut (vers le bar tabac) et par le bas grâce à un escalier qui longerait la terrasse. La création de cette terrasse (la parcelle appartient à la commune) impliquerait l'abatage du tilleul présent sur le terrain. Mais des arbres et autres végétaux pourront être plantés au dessus de la nouvelle terrasse (arrondi vert sur le schéma 11).

Photographie 33 : actuel bar-tabac

Réalisation personnelle



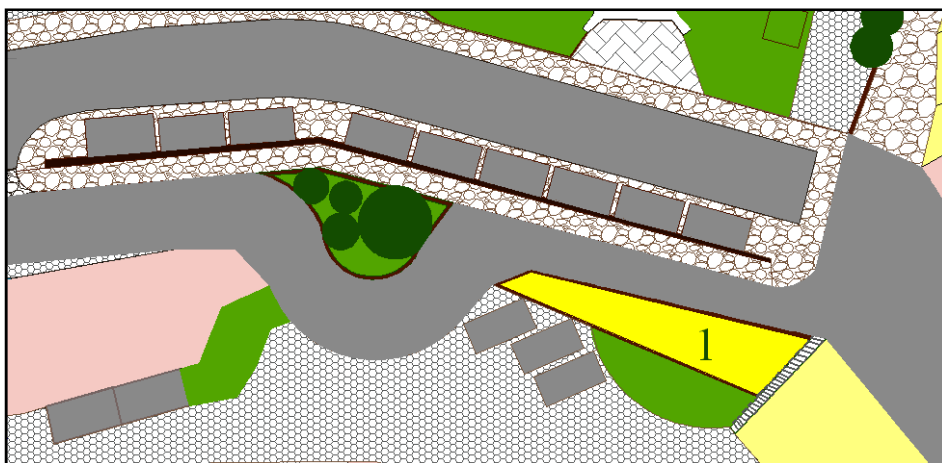


Schéma 11: situation de la terrasse

Réalisation personnelle, 1 = emplacement de la terrasse



Croquis 5 : représentation de la terrasse

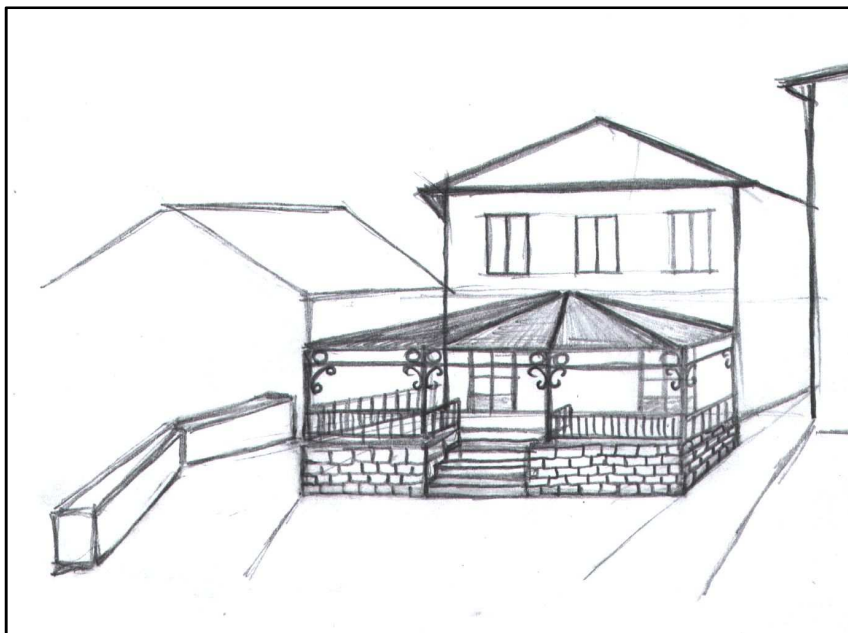
Réalisation personnelle

Actuellement cet emplacement est goudronné et n'est pas exploité.



Photographie 34 : vue actuelle

Réalisation personnelle



Croquis 6: [pergola devant le bac-tabac](#)

Réalisation personnelle

En plus de la terrasse en contrebas, pour égayer le bâtiment, une pergola en fer forgé pourrait être créée devant le commerce.

c) La fontaine :

La fontaine présente sous l'actuelle cantine scolaire de l'école publique n'est pas mise en valeur. La gouttière de la cantine passe jute au dessus. De plus, la pierre du bac est sale elle doit être lessivée afin qu'elle retrouve sa couleur claire.



Photographie 35 : [fontaine actuelle](#)

Réalisation personnelle

Un pavage au sol qui se prolonge devant l'école, une végétalisation de la zone et des lumières pourraient lui redonner de la valeur. L'esplanade ainsi créée donnera du relief et constituera un espace attrayant. (Cf. croquis 8)



Croquis 7 : [mise en valeur de la fontaine](#)

Réalisation personnelle

d) Le patrimoine :

La mise en valeur du patrimoine passe aussi par l'information. Ainsi, un point tourisme pourra être prévu au sein de la mairie. Des panneaux de présentation du village, des sentiers pédestres et des bâtisses à voir pourront être proposés. Ainsi, le chemin GR (grande randonnée) qui permet l'accès par le nord et qui est emprunté par les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle, mériterait plus d'attention. Il possède actuellement une partie pavée en pierre volcanique le long du cimetière (au nord). Ce pavage pourrait être prolongé pour rejoindre le pavage de la place et le parvis de l'église. Cette circulation pédestre autour de l'église devra être signalée et pourrait faire partie d'une série d'itinéraires de visite proposés aux touristes.



Photographie 36 : [chemin encerclant l'église](#)

Réalisation personnelle



Photographie 37 : [église, façade nord](#)

Réalisation personnelle

Le projet ambitieux de la Fondation de Polignac va attirer de nombreux visiteurs, il est donc primordial que le village soit accueillant et que les monuments soient mis en valeur que ce soit par la végétation, la lumière ou l'information.

D. Renforcer la sécurité du site :

Le renforcement de la sécurité du site passe à la fois par la sécurité routière et le réaménagement des zones à risque sur la place.

a) La sécurité routière :

La mise en place d'un feu ne passant au vert que lorsque les véhicules arrivant roulent à moins de 30 km/h, en haut de la rue des écoles, permettrait de faire ralentir les automobilistes. De plus, la mise en place d'un miroir permettrait aux automobilistes d'anticiper leur arrivée sur la place.



Photographie 38 : [virage dangereux](#)

Réalisation personnelle

Image 4 : [exemple de miroirs](#)

Source : [declic.fr](#)



La création de passages piétons entre l'école et la bibliothèque, entre l'école et les stationnements ainsi qu'au niveau de la rue du nord permettrait une meilleure sécurité. Pour conserver l'esthétique de la nouvelle place, les passages piétons seront pavés de la même manière que les trottoirs.

0 50m

Trottoirs et passages protégés

Pavage piétonnier

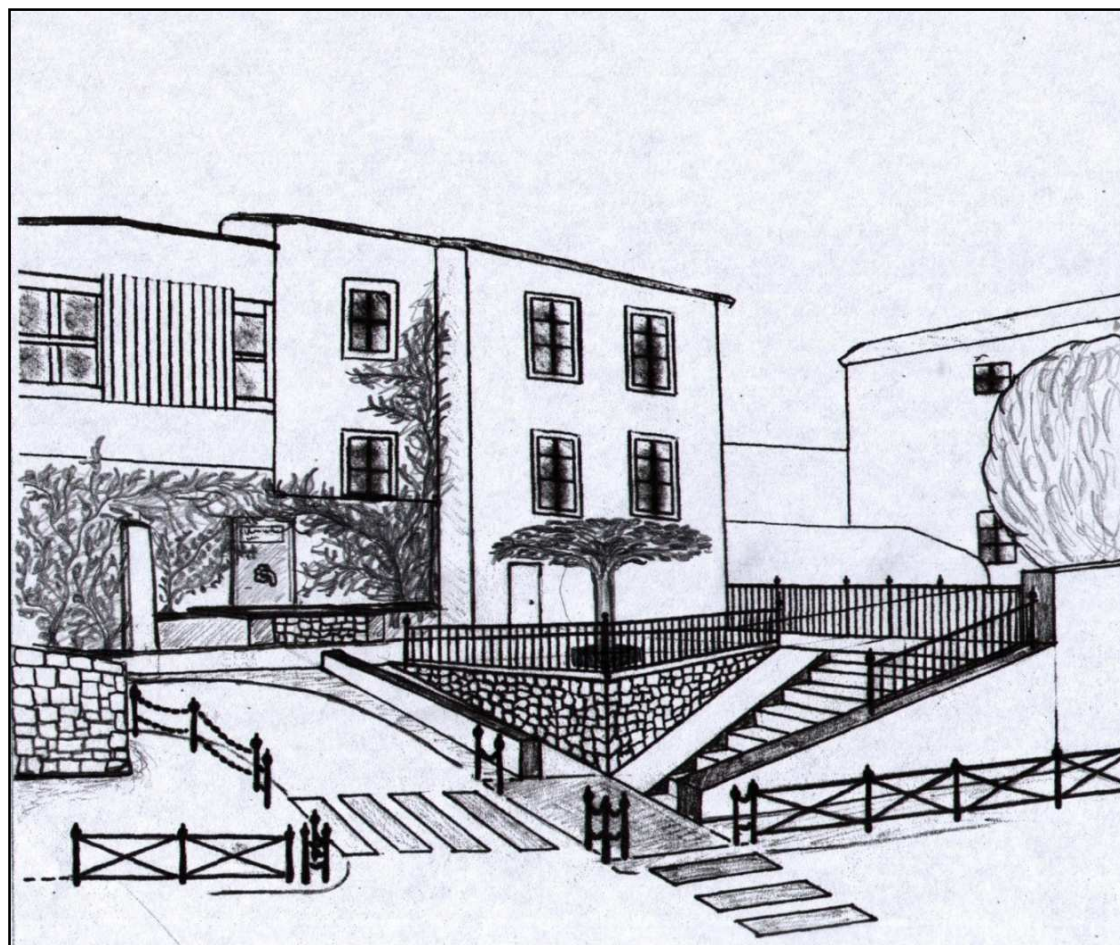
Réalisation personnelle

Devant le portail de l'école, afin d'éviter tout stationnement intempestif, un escalier pavé, sera installé. Pour l'accès des handicapés, une rampe est prévue le long du mur à gauche du portail. Cet accès sera pavé et prolongera la zone de la fontaine publique. En plus des trottoirs, des barrières en fer forgé seront installées pour assurer une plus grande sécurité des enfants. Ces barrières permettront ainsi aux enfants de rejoindre leur car (stationné le long de l'école sur la rue des écoles) en restant protégés. L'accès à l'école pour les secours est maintenu, tout comme le ramassage scolaire, le long du bâtiment au niveau de la rue des écoles.



Photographie 39 : [vue actuelle](#)

Réalisation personnelle



Croquis 8 : [nouvel aménagement](#)

Réalisation personnelle

b) Réaménagement des zones à risques :

Deux principales zones présentent un danger pour les piétons. En effet, que ce soit au niveau du mur qui sépare la place en deux ou que ce soit au niveau du mur qui encercle l'église, on ne trouve aucune barrière de sécurité. Dans le réaménagement de la place, deux garde-corps en fer forgé seront installés sur ces deux mur afin de garantir la sécurité.

Au niveau du muret, la mise en place du garde corps, en plus d'assurer la sécurité des enfants, crée une continuité architecturale et renforce le cachet de l'église et de la rue du nord, pavée, qui s'enfonce en contre bas de l'église.

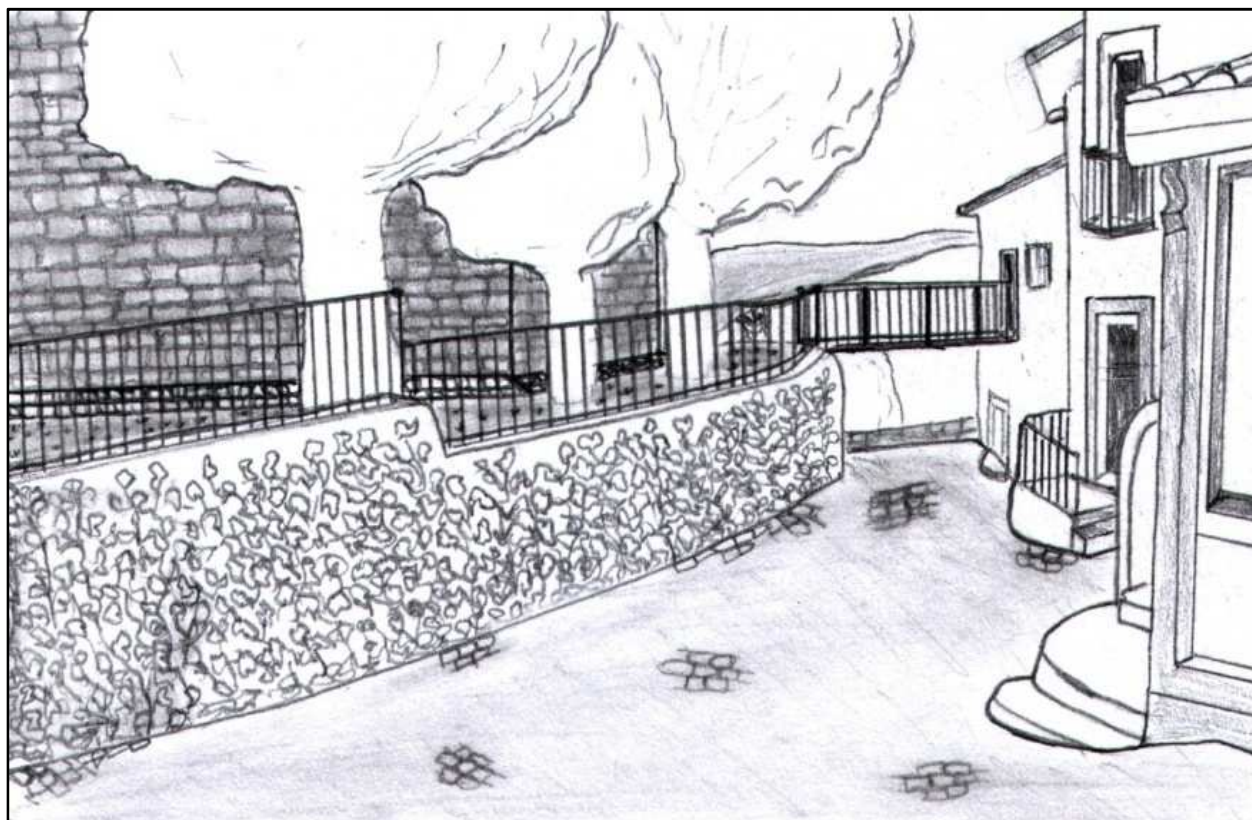


Photographie 40 : [muret actuel](#)

Réalisation personnelle

Croquis 9: [mise en place d'un garde corps](#)

Réalisation personnelle



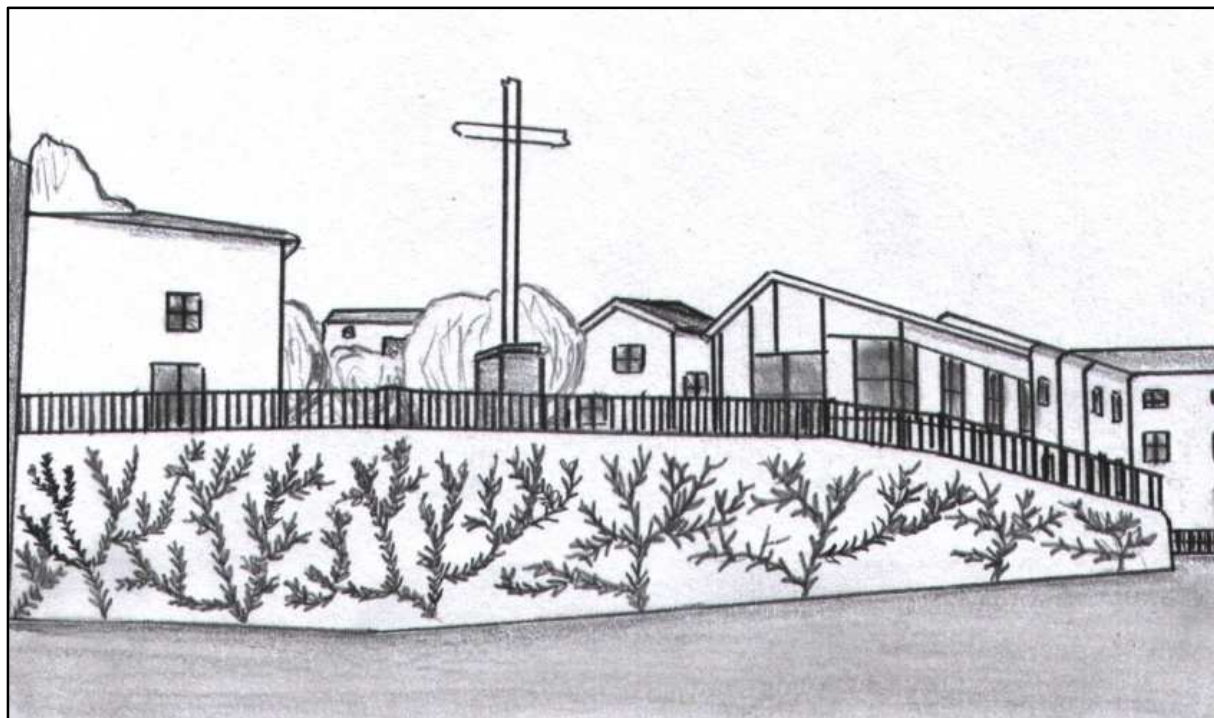
Il en est de même pour le grand mur de séparation, la barrière en fer forgé ajoutée garantit la sécurité.



Photographie 41 : [vue actuelle](#)

Réalisation personnelle

L'augmentation de la sécurité sur la place contribue à sa mise en valeur.



Croquis 10 : [mise en place d'un garde corps](#)

Réalisation personnelle

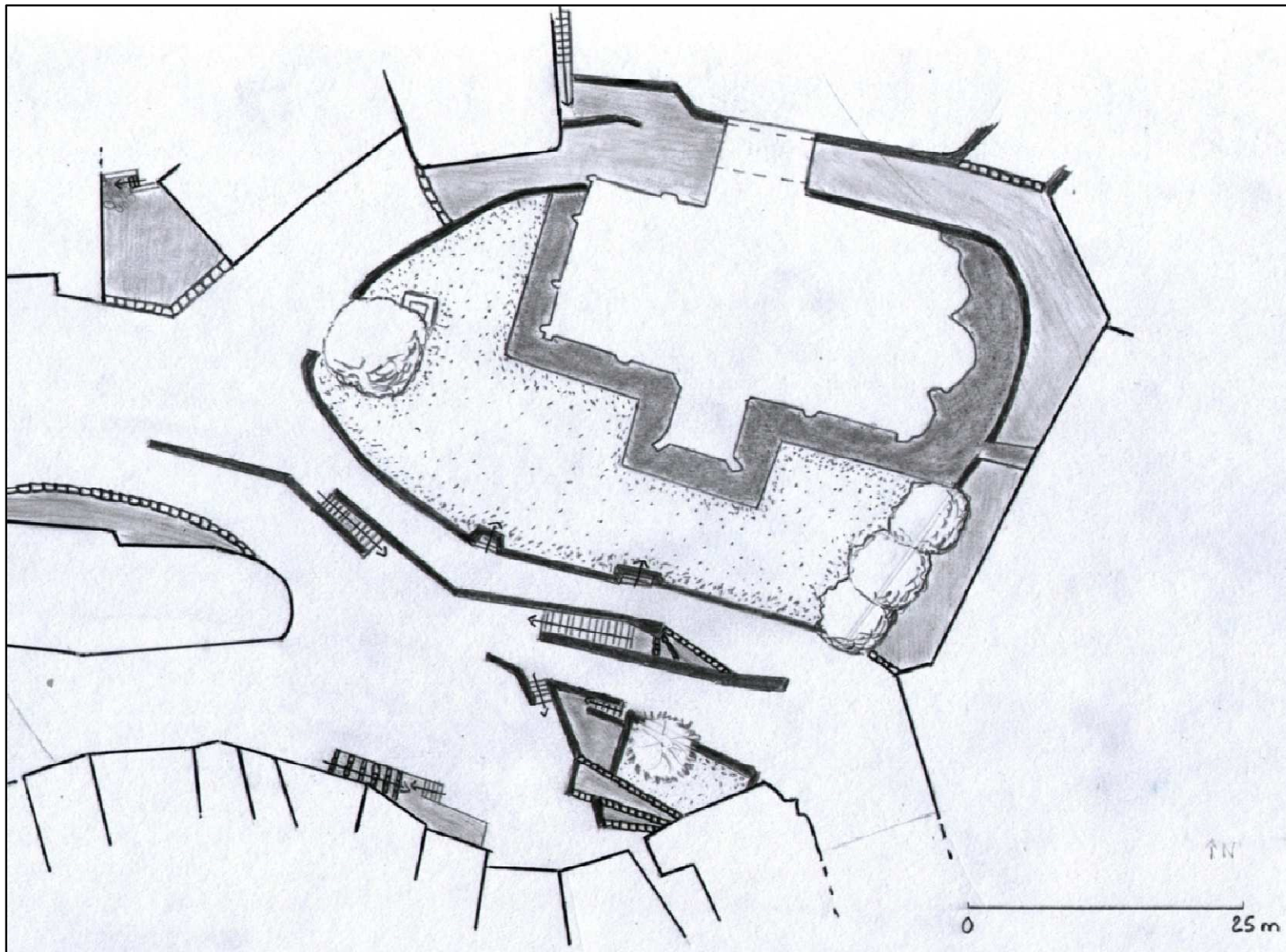
2-Alternatives aux aménagements proposés :

Les éléments d'aménagement proposés ci-dessus ne sont pas exhaustifs ni les seuls possibles. En effet, des alternatives sont possibles mais sont, de manière générale, plus coûteuses.

A.La création de sens uniques :

La mise en place de voies à sens unique au niveau de la place de l'église pourrait résoudre les problèmes de circulation. Cette réorganisation de la circulation au niveau de la place est complexe. En effet, pour la mener à bien il faudrait repenser tout le plan de circulation du village. Avec la mise en place de sens unique le problème lié au retournement des cars ou des camions de livraison n'est pas résolu. La création de sens uniques ne permet donc pas aux véhicules de plus de 3,5T de traverser la place et donc le village. Cependant un sens unique permettrait d'intégrer des escaliers dans le mur de séparation. Ceci limiterait la rupture que provoque ce mur et renforcerait l'unité de la place.

Le dessin suivant montre un aménagement possible d'escaliers. La zone qui encercle l'église est surélevée et encerclée par un muret, ceci permet d'isoler l'église et de lui redonner de la force. Le monument aux mort n'est, dans ce cas, pas déplacé. La création d'un sens unique permet d'agrandir la zone verte autour de l'église. L'accès à cette zone se fait par 2 escaliers et par un plan incliné au niveau du monument aux morts. Au niveau du mur de séparation, deux escaliers sont mis en place créant ainsi une rupture dans cette barrière. Sur la partie haute de la place, plusieurs petits escaliers sont créés permettant la mise en place de petites terrasses.



Croquis 11 : [plan masse de l'aménagement](#)

Réalisation personnelle

B. Interventions au niveau du mur de séparation :

Le mur pourrait être reculé ce qui permettrait de créer des places de parking accolées à son pied, avec un rangement en bataille. Sur la partie supérieure (place du haut) une passerelle en bois à armature métallique (par exemple) surplomberait le stationnement et constituerait une circulation piétonne protégée de la circulation automobile. Des escaliers pourraient rejoindre, au milieu du mur, la partie haute et la partie basse de la place rompant ainsi la barrière que crée ce mur. Une armature métallique, au dessus des places, sera prévue pour accueillir des plantes en pots.

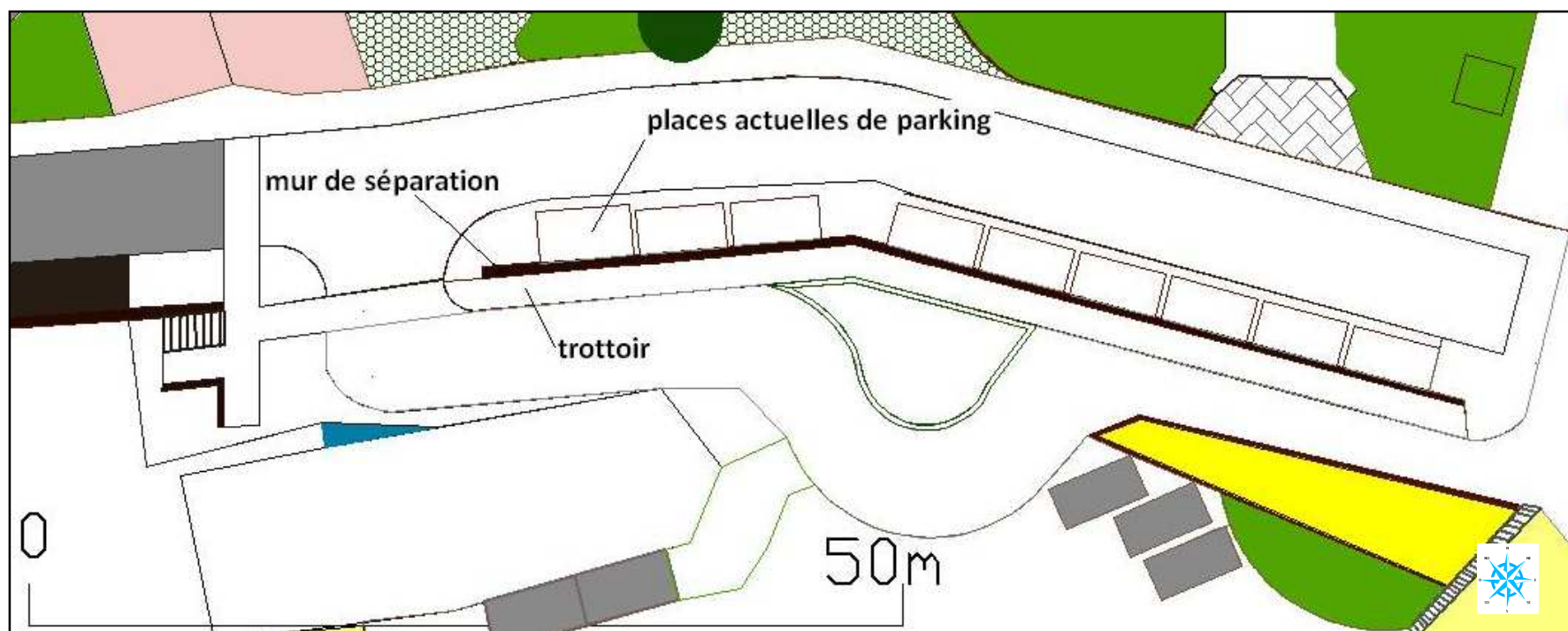


Schéma 13 : état actuel du mur de séparation

Réalisation personnelle

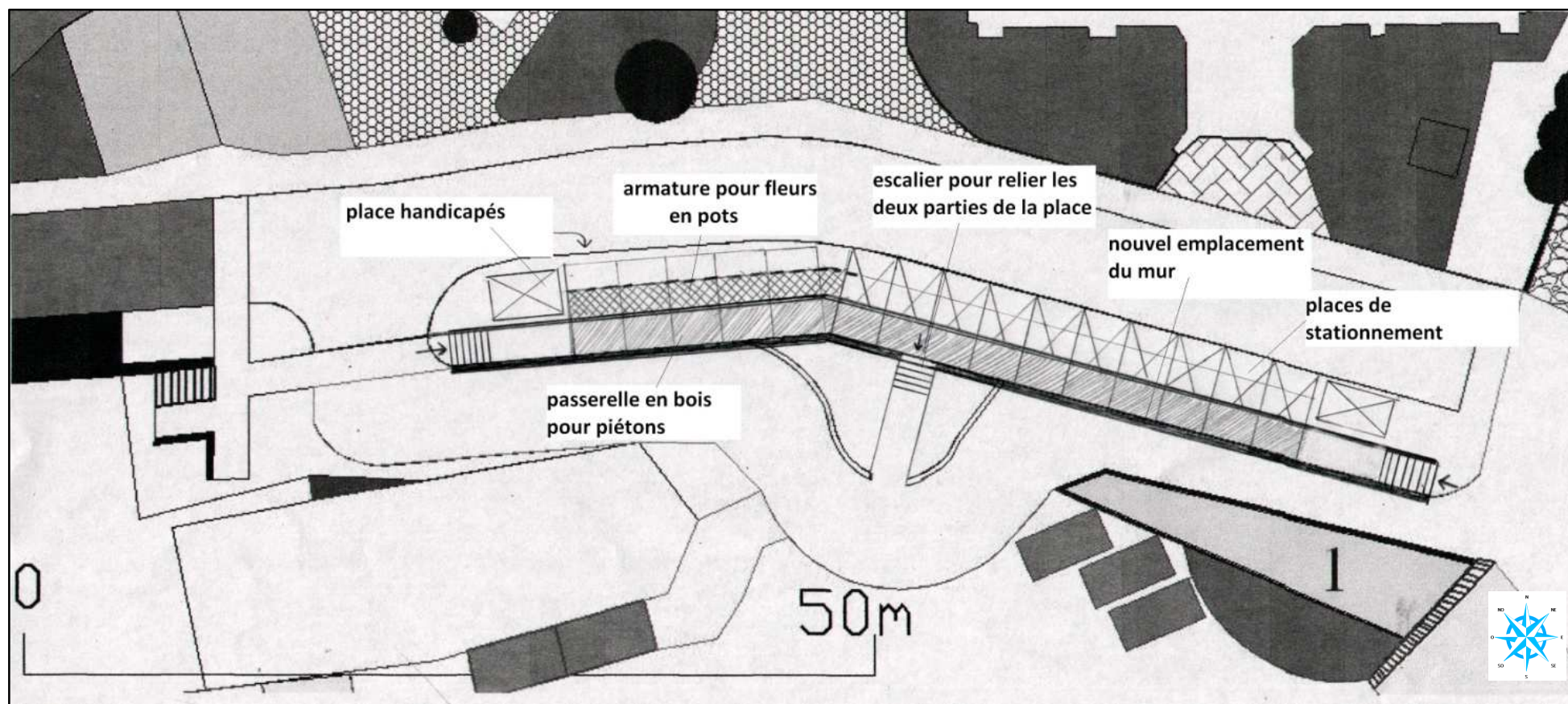


Schéma 14 : [réaménagement](#)

Réalisation personnelle

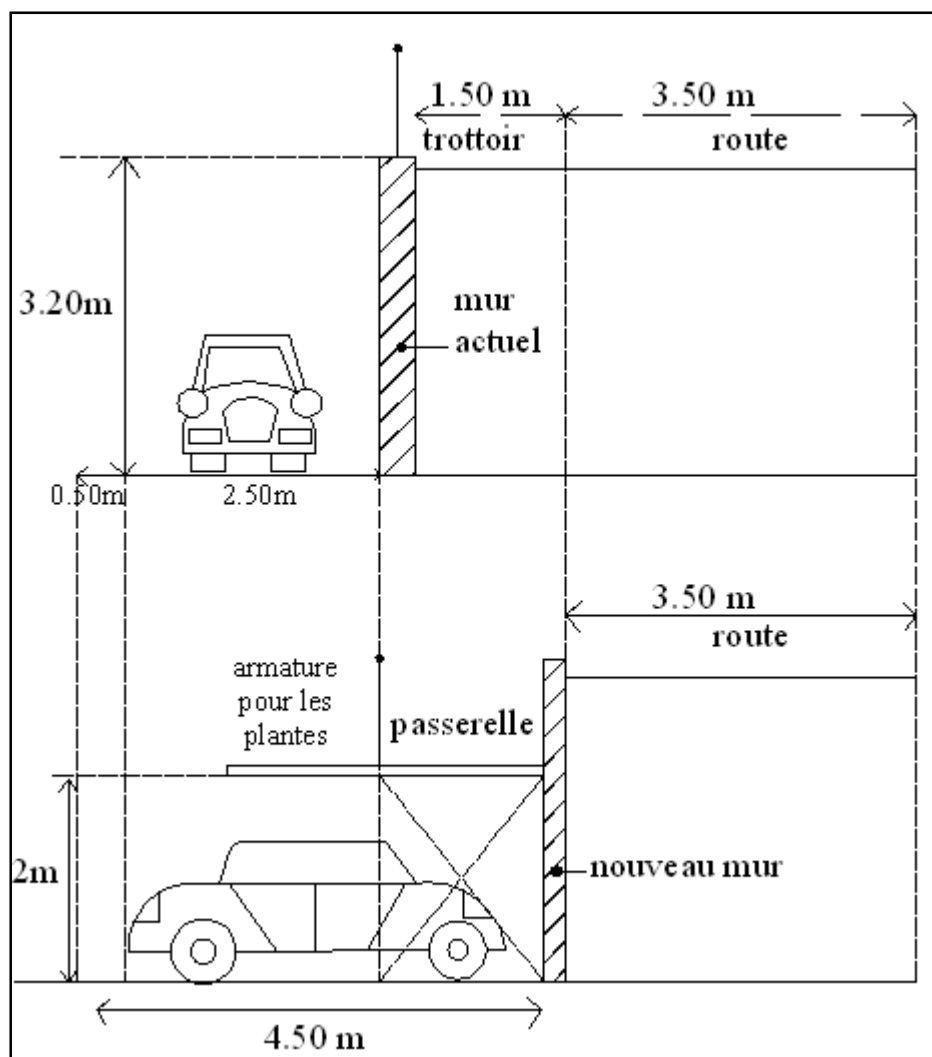


Schéma 15 : coupe du réaménagement

Réalisation personnelle

Cet aménagement aurait l'avantage de créer un plus grand nombre de stationnements en bas du mur de façon plus esthétique, puisque les véhicules seraient sous la passerelle, et augmenterait la sécurité des piétons empruntant la passerelle.

Il est bien évident que cette réalisation dépendra du résultat de l'étude qui précisera la faisabilité technique et en évaluera le coût financier.

Conclusion :

De par sa situation géographique stratégique, aux portes du Puy en Velay, le village de Polignac connaît actuellement un développement démographique important.

La place du village, située au cœur du bourg, pourrait être le lieu de vie par excellence mais actuellement elle est délaissée par les habitants. Manque de mobilier urbain, stationnement intempestif, absence de végétation et insécurité définissent l'ambiance qui règne sur cette place.

Le réaménagement de ce lieu présente donc un enjeu capital tant pour le développement économique du village que pour le développement touristique.

Pour cela, les monuments, les commerces et d'une manière générale, le bâti sera remis en valeur de façon à donner du cachet au site et donc au village. La création d'une ambiance de village, par la mise en place de mobilier urbain, de végétaux, de commerces permettra à ce lieu d'être plus accueillant. La diminution de la vitesse des automobilistes et la réduction du nombre de stationnements permettra d'augmenter la sécurité du site ainsi que son esthétique.

Cet aménagement permettra donc de redonner au cœur du village sa fonction sociale, de l'animer et d'attirer aussi bien les touristes que les populations de la commune elle-même. Il concilie la préservation et la mise en valeur du patrimoine et les exigences de la vie urbaine dans un bourg qui a préservé sa ruralité ainsi que son authenticité bien qu'il soit situé aux portes d'une zone urbaine.

Bibliographie :

LIVRES :

- Polignac, entre terre et volcans - édition Catleya - 2000
- Encyclopédie BONNETON - Haute-Loire – 1999
- BRIAT Martine, GRIMAUD Jean-Paul - Haute-Loire - édition De Borée - 1994

BROCHURES :

- Loisirs et découvertes dans la Haute-Loire, Guide pratique, loisirs et découvertes/2008
- Le Puy en Velay et son agglomération, édition 2008
- Ateliers de Polignac, Fondation de Polignac, saison 2007-2008

SITES INTERNET :

- www.recensement.fr
- www.ot-lepuyenvelay.fr
- www.decllic.fr
- www.wikipedia.fr
- www.géoportail.fr

Index des illustrations :

Index des images :

Image 1 : exemple de banc recyclé.....	52
Image 2 : exemple d'une poubelle recyclée.....	53
Image 3 : exemple d'une poubelle.....	53
Image 4 : exemple de miroirs.....	63

Index des croquis :

Croquis 1 : nouvel emplacement du monument aux morts.....	47
Croquis 2 : nouvel aménagement devant la mairie.....	49
Croquis 3 : aménagement du massif.....	51
Croquis 4 : réaménagement devant l'église.....	57
Croquis 5 : représentation de la terrasse.....	59
Croquis 6: pergola devant le bac-tabac.....	60
Croquis 7 : mise en valeur de la fontaine.....	61
Croquis 8 : nouvel aménagement.....	65
Croquis 9: mise en place d'un garde corps.....	66
Croquis 10 : mise en place d'un garde corps.....	67
Croquis 11 : plan masse de l'aménagement.....	69

Index des Schémas :

Schéma 1 : localisation du village de Polignac par rapport au Puy en Velay.....	5
Schéma 2 : Communauté d'agglomération du Puy en Velay.....	5
Schéma 3 : extrait du cadastre centré sur la place.....	18
Schéma 4 : Plan de circulation au niveau de la place.....	22
Schéma 5 : Plan des stationnements actuels	24
Schéma 6 : places de parking actuelles au niveau de la place.	40
Schéma 7 : places de parking prévues dans le nouvel aménagement.....	42
Schéma 8 : retournement des cars ou camions de livraison.....	44
Schéma 9 : localisation du massif de fleurs.	50
Schéma 10 : plan de disposition du mobilier urbain.....	54
Schéma 11: situation de la terrasse	59
Schéma 12 : circulation piétonne.....	64
Schéma 13 : état actuel du mur de séparation	70
Schéma 14 : réaménagement.....	71
Schéma 15 : coupe du réaménagement	71

Index des cartes :

Carte 1 : localisation de la Haute-Loire	3
Carte 2 : localisation du Puy en Velay	4

Index des photographies :

Photographie 1 : Le Puy en Velay	4
Photographie 2 : Vue aérienne du village de Polignac	6
Photographie 3 : Le village vu de dessus, blason représentant les armes de la ville et de la maison de Polignac.....	6
Photographie 4 : vue de Polignac.....	7
Photographie 5 : donjon du château	7
Photographie 6 : ancienne carte postale du village	7
Photographie 7 : château vu de la place de l'église Réalisation personnelle.....	8
Photographie 8 : église, façade sud.....	9
Photographie 9: fresques de l'église	9
Photographie 10 : église, façade nord.....	9
Photographie 11: un des commerces du village	12
Photographie 12 : vue aérienne de la place.....	15
Photographie 13 : façade ouest de l'église.....	17
Photographie 14 : Ces 3 illustrations présentent la topographie de la place	19
Photographie 15 : Ruines situées au sud de la place.....	20
Photographie 16 : Véhicules en stationnement sur la place.	21
Photographie 17 : sortie de l'école	23
Photographie 18 : mobilier urbain présent actuellement.....	25
Photographie 19 : les trois marronniers.....	26
Photographie 20 : mur sans garde corps.	27
Photographie 21 : muret dangereux.	27
Photographie 22 : arrivée dangereuse par la rue des écoles en raison du manque de visibilité.	30
Photographie 23 : partie du parking positionnée sous l'église.....	37
Photographie 24 : partie du parking, en construction, sous la nouvelle école.....	37
Photographie 25 : accès au parking par la mairie	38

Photographie 26 : accès au parking par le chemin qui encercle l'église.	38
Photographie 27 : zone du nouvel emplacement du monument aux morts.	46
Photographie 28 : position actuelle du monument aux morts.....	46
Photographie 29 : vue actuelle de la mairie.....	48
Photographie 30 : vue actuelle.....	51
Photographie 31 : actuels sanitaires publics.....	55
Photographie 32 : vue actuelle devant l'église.....	57
Photographie 33 : actuel bar-tabac.....	58
Photographie 34 : vue actuelle.....	59
Photographie 35 : fontaine actuelle.....	61
Photographie 36 : chemin encerclant l'église.....	62
Photographie 37 : église, façade nord.....	62
Photographie 38 : virage dangereux.....	63
Photographie 39 : vue actuelle.....	65
Photographie 40 : muret actuel.....	66
Photographie 41 : vue actuelle.....	67

Annexes

1- Lignes de transport

Ligne de transport scolaire (lycée et collège)

Polignac - Michelet - Polignac (semaine impaire) **S6**

55 | Transporteur : MIGRATOUR - 04 71 02 43 23

Baubac	Chambeyrac	Tressac	Cheyrc	Simone Weil	Michelet	Simone Weil	Baubac	Chambeyrac	Tressac	Cheyrc
7 h 00 ⁽¹⁾	7 h 08	7 h 12	7 h 15	7 h 25	7 h 30					
8 h 00 ⁽²⁾	8 h 08	8 h 12	8 h 15	8 h 25	8 h 30					
					12 h 15 ⁽³⁾	12 h 20	12 h 30	12 h 37	12 h 40	12 h 50
					17 h 15 ⁽⁴⁾	17 h 20	17 h 30	17 h 37	17 h 40	17 h 50
					18 h 15 ⁽⁴⁾	18 h 20	18 h 30	18 h 37	18 h 40	18 h 50

⁽¹⁾ Du mardi au vendredi
⁽²⁾ Le lundi
⁽³⁾ Le mercredi
⁽⁴⁾ Le lundi, mardi, jeudi, vendredi

Polignac - Michelet - Polignac (semaine paire) **S6**

54 | Transporteur : MIGRATOUR - 04 71 02 43 23

Cheyrc	Tressac	Chambeyrac	Baubac	Simone Weil	Michelet	Simone Weil	Cheyrc	Tressac	Chambeyrac	Baubac
7 h 00 ⁽¹⁾	7 h 05	7 h 08	7 h 15	7 h 25	7 h 30					
8 h 00 ⁽²⁾	8 h 05	8 h 08	8 h 15	8 h 25	8 h 30					
					12 h 15 ⁽³⁾	12 h 20	12 h 30	12 h 35	12 h 40	12 h 50
					17 h 15 ⁽⁴⁾	17 h 20	17 h 30	17 h 35	17 h 40	17 h 50
					18 h 15 ⁽⁴⁾	18 h 20	18 h 30	18 h 35	18 h 40	18 h 50

⁽¹⁾ Du mardi au vendredi
⁽²⁾ Le lundi
⁽³⁾ Le mercredi
⁽⁴⁾ Le lundi, mardi, jeudi, vendredi

Ligne du bus qui dessert Polignac

Polignac - Michelet - Polignac

41 | 9

Maison communale	Plaine de Rome	Saint-Laurent	Aiguilhe S. Weil	Jalavoux	Boul. Cluny	Michelet	Boul. Cluny	S. Weil Jalavoux	Aiguilhe	Saint-Laurent	Plaine de Rome	Maison communale
7 h 13	7 h 18	7 h 22	7 h 24		7 h 26	7 h 40	7 h 44		7 h 46	7 h 48	7 h 52	7 h 57
8 h 13	8 h 18	8 h 22	8 h 24	8 h 26		8 h 42 ⁽¹⁾		8 h 47	8 h 50 ⁽¹⁾			
			11 h 00 ⁽¹⁾	11 h 02		11 h 10		11 h 15	11 h 16	11 h 18	11 h 22	11 h 27
11 h 38	11 h 43	11 h 47	11 h 49	11 h 51		12 h 15	12 h 19		12 h 21	12 h 23	12 h 27	12 h 32
13 h 13	13 h 18	13 h 22	13 h 24		13 h 26	13 h 40		13 h 45	13 h 46	13 h 48	13 h 52	13 h 57
14 h 08	14 h 13	14 h 17	14 h 19	14 h 21		14 h 25						
			15 h 55 ⁽¹⁾	15 h 57		16 h 10		16 h 15	16 h 16	16 h 18	16 h 22	16 h 27
16 h 45	16 h 50	16 h 54	16 h 56		16 h 58	17 h 15	17 h 19		17 h 21	17 h 23	17 h 27	17 h 32
17 h 50	17 h 55	17 h 59	18 h 01		18 h 03	18 h 20	18 h 24		18 h 26	18 h 28	18 h 32	18 h 37

⁽¹⁾ Terminus (départs et arrivées) de la navette à Aiguilhe.

Desserte de Bilhac : se reporter page 61 (services spécifiques)

2-Technique de végétalisation des murs :

Une nouvelle technique de culture verticale permet de s'affranchir des problèmes de poids du substrat et, par conséquent, d'assurer la végétalisation des surfaces des bâtiments, quelle que soit leur hauteur. Deux couches de feutre en polyamide sont agrafées sur des plaques de PVC expansé de 10 mm d'épaisseur (support étanche) et sont fixées sur une ossature métallique qui assure une isolation (coussin d'air) avec le mur porteur. C'est sur ce feutre, à fort pouvoir de capillarité et de rétention d'eau, que se développent les racines des plantes. Celles-ci sont installées à toutes les hauteurs du mur végétal, avec une densité de l'ordre d'une vingtaine de végétaux par mètre carré. Structuré en un ensemble de tuyaux régulièrement percés et superposés à partir du sommet du mur, l'arrosage maintient un niveau minimal d'humidité et distribue une solution nutritive.

La structure : La dimension des poteaux et les matériaux peuvent varier selon la taille de la structure au final. Son système d'ancrage peut lui aussi être différent en fonction des méthodes employées, selon si la structure est auto portée par des piliers scellés au béton dans le sol (dans un jardin), ou bien adossée à un mur (parement de bâtiment). C'est une structure en acier galvanisé qui assure la rigidité de l'ouvrage. Il a l'avantage d'être solide et léger et surtout d'être insensible aux effets de l'eau. C'est un matériau qui ne rouille pas, et qui évite donc les salissures au niveau des murs et du sol. De plus, l'acier galvanisé étant creux, cela permet d'y intégrer tous les réseaux (arrosage et électrique).

Le support des végétaux : on utilise un feutre tissé imputrescible, pour obtenir une durée de vie maximale. Il s'agit donc d'utiliser un tissu épais (6 à 8 mm) composé de matériaux synthétiques. Le support se compose d'une succession de couche, alternant un tissu à base de fibre imputrescible, un film plastique micro percé, puis a nouveau une couche de fibre imputrescible et ainsi de suite.



L'arrosage et la récupération des eaux : Sur toute la partie supérieure de la structure court un réseau de gouttes à gouttes. Avec un goutteur tout les 25 à 50 cm, un minuteur programmé avec plus ou moins 1 minute de fonctionnement et 4 minutes d'arrêt. Dans la partie inférieure du mur, au niveau du sol, un rail ou un caniveau récupèrent les eaux de ruissellements et les collectent pour être ensuite réinjectées dans le circuit d'arrosage, en ayant été au préalable filtrées. Cela permet d'avoir une gestion durable en limitant les consommations d'eau, assez importante dans ce type d'installation.

Le choix des végétaux : hormis l'effet graphique désiré dans la forme des feuilles, la couleur des floraisons, les associations végétales, il y a un facteur technique important à prendre en compte : il faut des végétaux adaptés à un tel support et connaître parfaitement leur type développement.

Voici une liste de plantes qui pourront s'épanouir sur ce type de structure sous nos latitudes :

Deutzia gracilis, Cistus parviflorus, Sedum takesimense, Origanum laevigatum, Delospermum nubigenum, Kerria japonica 'picta', Acanthus mollis, Ixeris stolonifera, Euphorbia martinii, Budleja alternifolia, Tiarella wherryi, Jasminum nudiflorum, Salvia microphylla, Cotoneaster salicifolius,

La densité de plantation : Elle dépend bien évidemment des espèces végétales plantées et de leur développement, mais une densité de 20 à 30 sujets par m² semble être un bon chiffre (1 plant tout les 20cm).

L'entretien : Taille des végétaux pour contenir les plantes les plus envahissantes (1 à 2 fois par an), vérification des goutteurs et du minuteur, inspection du tissu de support, apport d'engrais régulier. Laissez les végétaux mort, ou enfouissez les dans les poches de terres, afin de remonter le taux de matière organique. Ces murs peuvent être colonisés par une faune d'invertébrés non désirés dans les lieux publics. Il est donc indispensable de les entretenir et de les surveiller.

Réaménagement de la place centrale du village de Polignac

LELEUX Orane

Ingénieur I

Département Aménagement

Résumé :

Haut-lieu touristique de Haute-Loire, le village de Polignac, situé aux portes de la ville préfecture du Puy-en-Velay, tend à développer son tourisme et son esthétique.

Cependant, la place centrale du village n'est en rien accueillante, ni pour les touristes ni pour les villageois.

Il faut lui redonner du cachet. Pour cela il est nécessaire de supprimer des places de stationnement, de végétaliser et de sécuriser le site en aliant la mise en valeur du patrimoine et le développement du commerce de proximité.

Tuteur : H. Amiot

Année 2007-2008



Ecole Polytechnique Universitaire
Département Génie de l'Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Mots clés : patrimoine, tourisme, sécurité végétalisation, place, bourg, commerces, stationnements, commune de Polignac, HAUTE-LOIRE.